Policy Framework for Addressing Personal Security Issues Concerning Women and Girls

Executive Summary

National Strategy
on Community Safety
and Crime Prevention

National Crime Prevention Centre
January 2000

Canada

To obtain a copy of the complete version of this policy framework, please contact:

National Crime Prevention Centre
284 Wellington Street
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0H8

Toll-free: 1-877-302-6272

Tel: (613) 941-9306
Fax: (613) 952-3515
E-mail: **ncpc@web.net**

This document is also available on our website
http://www.crime-prevention.org

This document may be reproduced in part or in whole, and by any means, without change or further permission from the National Crime Prevention Centre, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the materials reproduced; that the National Crime Prevention Centre is identified as the source; and that the reproduction is not represented as an official version of the original.

PURPOSE

This document presents a crime prevention policy framework to address the personal security concerns of women and girls in Canada. This Policy Framework was developed at the request of the National Steering Committee on Community Safety and Crime Prevention.

This Policy Framework is the result of the contributions of many individuals across the country. The National Crime Prevention Centre (NCPC) would especially like to thank the National Steering Committee on Community Safety and Crime Prevention for its guidance in the preparation of this document and the many individuals with community-based expertise and experience, as well as those representing governments, who provided comments on an earlier draft that was circulated during 1999.

The Policy Framework will assist the National Crime Prevention Centre (NCPC), the body responsible for implementing the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention, in identifying, managing and, ultimately, funding priority issues. NCPC will implement this policy framework in conjunction with complementary policy frameworks for the Strategy's other priorities—children (ages 0 to 12), youth (ages 13 to 18) and Aboriginal populations.

PERSONAL SECURITY—A LONG-TERM POLICY CONCERN

Personal security is central to a person's physical, intellectual, emotional, economic and spiritual sense of well-being. Crime—and fear of crime—are two critical factors that undermine the personal security of women and girls in Canada.

Of particular concern are:

- Gender-based violent crimes occurring in private spheres, such as spousal homicides, sexual assaults and other acts of violence, as well as crimes occurring in public spaces; and

- Property crimes, such as fraud, theft and "break and enter" that affect individual economic well-being and undermine a sense of security in homes and communities.

It is widely accepted that acts that threaten the personal security of women and girls are a complex societal problem. This problem is deeply rooted in societal attitudes, behaviours and institutions that facilitate and sustain unequal power relations between men and women and render women and girls "acceptable targets" for crime, particularly crimes related to violence and abuse.

Fear pervades the daily lives of many women and girls. It has direct consequences on their participation in community life and hampers their personal freedom to participate as equal citizens in community life. Fear is a powerful factor in reinforcing gender inequality.

Recent Action

Governments throughout the world have recognized and are seeking to address personal security issues affecting women and girls. Various United Nations' mechanisms—to which Canada is a signatory—have underscored that actions which result in, or could result in, threats to the personal security of women and girls are human rights violations.

For over two decades, Canada has provided leadership in responding to this issue. The contributions of federal, provincial/territorial and municipal levels of government; women's organizations and other equality-seeking organizations; non-governmental organizations (including community-based crime prevention organizations); professional organizations; and the private sector have resulted in a range of initiatives and actions to prevent and respond to personal security issues concerning women and girls.

At their December1998 meeting held in Iqaluit, Ministers Responsible for the Status of Women issued a declaration on violence against women based on the following principles:

- Living free of violence is a right, not a privilege.
- Violence against women is a crime and should never be considered a private matter. Crimes of violence must be dealt with accordingly.
- Safety for victims and survivors must come first.
- In order to eliminate violence against women, equality and healthy relationships among boys and girls must be promoted from an early age.

PERSONAL SECURITY ISSUES CONCERNING WOMEN AND GIRLS: A PRIORITY FOCUS OF THE NATIONAL STRATEGY ON SAFER COMMUNITIES AND CRIME PREVENTION

Approach

The personal security concerns of women and girls are a priority focus of the National Strategy. Addressing personal security requires a broad, long-term strategy and collaboration and partnerships at all levels that will change the underlying attitudes, values and structures that facilitate inequality and at the same time, offer immediate community-based prevention measures to reduce risk.

Goal and Objectives

The goal of this Policy Framework is to:

- Identify and reduce the range of factors and conditions that undermine the personal security of women and girls and contribute to gender-based crime.

The specific objectives are to:

- identify the root causes and risk factors that contribute to crimes against women and girls from diverse populations
- foster information-sharing that will help communities address personal security issues affecting differently situated groups of women and girls
- identify and promote "strategic" interventions (or "best practices") that can reduce or minimize the risk factors associated with crimes against differently situated groups of women and girls, and
- promote conditions that produce individual and community resiliency to increase personal safety and respond to gender-specific crime effectively.

The first objective is an overarching objective that would be addressed by the NCPC. The latter objectives would be achieved within the Strategy's funding framework.

Funding Overview

The four funding mechanisms under the National Strategy—the Community Mobilization Program, the Investment Fund, the Partnership Program and the Crime Prevention Business Action will be utilized to:

- identify and target risk factors that are associated with crime and victimization dimensions related to the personal security of women and girls;
- develop crime prevention knowledge, skills, resources, and activities within high-risk/high-need communities that address personal security issues concerning women and girls;
- support the ongoing development and evaluation of model crime prevention strategies;
- identify "best practices" to address women and girls' personal safety; and
- develop community-level prevention strategies that will constructively engage men and boys in the attitudinal and behavioural change process.

Priority Focus

The personal security concerns and needs of young women (13-18) and young adult women (19-25) and their children should be the strongest focus, as this is where there are significant gaps in prevention and the highest risk. Older adult women living in high-risk/high-need communities, as well as girls 0-6 and 6-12 who are living in conditions of risk are also priority considerations.

Personal security issues related to women and girls living in high-risk or high-need communities should be a priority consideration. High-risk or high-need communities may include communities where personal security risks for women and girls are high, or rural or isolated communities where specific needs concerning this issue have not been addressed or are only now emerging, and/or communities where there are few supports (formal and/or informal) available. This could include communities experiencing rapid or disconcerting change, communities experiencing or nearing crisis, etc., and encompasses a priority focus on Aboriginal communities.

CADRE STRATÉGIQUE CONCERNANT LA SÉCURITÉ PERSONNELLE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

SOMMAIRE

STRATÉGIE NATIONALE
SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
ET LA PRÉVENTION DU CRIME

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME
JANVIER 2000

Canada

Pour obtenir la version intégrale de ce cadre stratégique, prière de contacter :

Le Centre national de prévention du crime
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0H8

Sans frais : 1-877-302-2672

Tél : (613) 941-9306
Fax : (613) 952-3515
Courriel : **ncpc@web.net**

Ce document est également disponible sur notre site web
http://www.crime-prevention.org

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie, par tout moyen, sans changement ou autorisation du Centre national de prévention du crime, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée pour assurer l'exactitude du contenu reproduit, que le Centre national de prévention du crime soit identifié comme auteur et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle du document original.

BUT

Le but de ce document est de proposer un Cadre stratégique en matière de prévention du crime afin de s'attaquer aux problèmes de sécurité personnelle vécus par les femmes et les jeunes filles au Canada. Ce Cadre stratégique a été élaboré à la demande du Comité directeur national sur la sécurité communautaire et la prévention du crime.

Ce Cadre stratégique est le fruit du travail de plusieurs personnes de partout au pays. Le Centre national de prévention du crime (CNPC) désire remercier plus particulièrement le Comité directeur national de la sécurité communautaire et de la prévention du crime pour son appui lors de la préparation du présent document et les personnes ayant de l'expérience et de l'expertise dans le domaine communautaire, ainsi que les personnes qui ont représenté les gouvernements et qui ont fait des commentaires sur la première ébauche distribuée en 1999.

Le Cadre stratégique aidera le Centre national de prévention du crime (CNPC), l'organisme qui a la responsabilité de mettre en œuvre la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime et de déterminer, de gérer et de financer les questions prioritaires. Le CNPC mettra en œuvre ce Cadre stratégique en conjonction avec les cadres stratégiques des autres priorités de la Stratégie – les enfants (0 à 12 ans), les adolescents (13 à 18 ans) et les Autochtones.

LA SÉCURITÉ PERSONNELLE – UNE CONSIDÉRATION POLITIQUE À LONG TERME

La sécurité personnelle est cruciale au bien-être physique, intellectuel, émotif, économique et spirituel d'une personne. Le crime — et la peur du crime — sont deux facteurs critiques qui compromettent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles au Canada. Les principaux sujets d'inquiétude sont :

- Les crimes violents contre les femmes qui se produisent dans le domaine privé, tels que les homicides conjugaux, les agressions sexuelles et autres actes de violence, ainsi que les crimes qui se produisent dans le domaine public.

- Les crimes contre la propriété tels que la fraude, le vol et l'introduction par effraction qui ont des conséquences sur le bien-être économique individuel ainsi que sur le sentiment de sécurité au foyer et au sein de la collectivité.

Il est largement reconnu que les actes qui menacent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles constituent un problème sociétal complexe, profondément enraciné dans des attitudes, des comportements et des institutions sociales qui facilitent et encouragent des rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes et qui font en sorte que les femmes et les jeunes filles deviennent des « cibles acceptables » pour le crime, plus particulièrement pour les crimes violents et les cas d'abus.

La peur mine l'existence de nombreuses femmes et jeunes filles. Elle a des conséquences directes sur leur participation à la collectivité et elle réduit leur liberté personnelle de participation en tant que citoyennes à part entière dans la vie collective. La peur est un facteur puissant qui renforce les inégalités entre les sexes.

Actions récentes

Les gouvernements partout dans le monde reconnaissent que les femmes et les jeunes filles sont aux prises avec des problèmes de sécurité personnelle, et tentent d'y apporter une solution. Il existe plusieurs instruments des Nations Unies, que le Canada a signés, qui reconnaissent que les actions constituant ou pouvant constituer une menace pour la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles sont des atteintes aux droits de la personne.

Au cours des deux dernières décennies, le Canada a été un chef de file dans le domaine. Les contributions des gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux, des organisations de femmes et d'autres groupes de défense des droits égaux, des organisations non gouvernementales (y compris des organisations de prévention du crime dans les collectivités), des organisations professionnelles et du secteur privé ont permis la mise en place d'une gamme d'initiatives et d'actions visant à lutter contre les problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles.

Lors de leur rencontre tenue en décembre 1998 à Iqaluit, les ministres responsables de la condition féminine ont publié une déclaration sur la violence faite aux femmes énonçant les principes suivants :

- Vivre à l'abri de la violence est un droit, pas un privilège.
- La violence contre les femmes est un crime et ne devrait jamais être considérée comme une question privée. Les crimes violents doivent être traités en conséquence.
- La sécurité des victimes doit passer en premier.
- Pour éliminer la violence contre les femmes, il faut favoriser les rapports égalitaires et harmonieux entre les garçons et les filles dès la première enfance.

PROBLÈMES LIÉS À LA SÉCURITÉ PERSONNELLE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES : UNE PRIORITÉ POUR LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET LA PRÉVENTION DU CRIME

Approche

Les problèmes liés à la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles sont une priorité de la Stratégie nationale. Pour s'attaquer à ces problèmes, il faut une stratégie générale et à long terme et une approche fondée sur le partenariat visant à modifier les attitudes, les valeurs et les structures sous-jacentes qui créent l'inégalité tout en mettant en œuvre des mesures de prévention communautaires plus immédiates pour réduire les risques.

But et objectifs

Le but de la Stratégie nationale est :

- De déterminer puis de réduire les facteurs et les situations qui compromettent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles et contribuent aux crimes dirigées contre elles.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Identifier les causes profondes et les facteurs de risque qui provoquent les crimes contre les femmes et les jeunes filles issues de différents milieux.

- Favoriser les échanges d'informations qui aideront les collectivités à régler les problèmes liés à la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles issues de différents milieux.

- Identifier et encourager des interventions « stratégiques » (ou « pratiques optimales ») susceptibles de réduire ou de minimiser les facteurs de risque associés aux crimes commis contre les femmes et les jeunes filles issues de différents milieux.

- Encourager les conditions qui permettent aux femmes et aux jeunes filles, individuellement et collectivement, de se prendre en main afin d'accroître leur sécurité personnelle et de lutter efficacement contre les crimes dirigées contre elles.

Le premier objectif en est un qui fait consensus et ce sera le CNPC qui s'en chargera. Les autres objectifs seront atteints à l'aide du cadre de financement de la Stratégie.

Aperçu général du financement

Les quatre mécanismes de financement prévus dans le cadre de la Stratégie nationale, le Programme de mobilisation des collectivités, le Fonds d'investissement, le Programme de partenariat et le Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime, serviront à :

- identifier et cibler les facteurs de risque associés au crime, à la victimisation des femmes et de leurs enfants et à leur sécurité personnelle ;

- élaborer, dans les collectivités et les populations où les risques et les besoins sont élevés, des connaissances, des compétences, des ressources et des activités en prévention du crime qui répondront aux problèmes liés à la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles;

- appuyer la mise au point et l'évaluation continues de stratégies types en prévention du crime;

- identifier les « pratiques optimales » permettant de s'attaquer aux problèmes vécus par les femmes et les jeunes filles au chapitre de leur sécurité personnelle ; et

- mettre en œuvre des stratégies communautaires de prévention qui inciteront de manière constructive les hommes et les garçons à amorcer des changements dans leurs attitudes et leurs comportements.

Priorités

Les problèmes et les besoins touchant la sécurité personnelle des adolescentes (13 à 18 ans) et des jeunes femmes (19 à 25 ans) ainsi que de leurs enfants devraient être considérés comme prioritaires, car c'est le domaine où il y a le plus de carences au niveau de la prévention et où les risques sont les plus élevés. Les femmes plus âgées qui vivent dans des collectivités à risques et à besoins élevés, ainsi que les enfants de 0 à 6 ans et les fillettes de 6 à 12 ans qui vivent dans des situations de risque constituent également une cible prioritaire.

Les problèmes liés à la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles qui vivent dans des collectivités à risques et à besoins élevés devraient également constituer une cible prioritaire. Les collectivités à risques et à besoins élevés peuvent comprendre les collectivités où la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles est menacée, les collectivités rurales ou isolées dans lesquelles des besoins relatifs à ces problèmes n'ont pas été comblés ou viennent d'apparaître, et les collectivités dans lesquelles il n'y a pas d'appui (officiel ou non) disponible. On peut aussi y ajouter les collectivités qui subissent des changements importants ou rapides, ou celles qui sont en crise ou au bord de celle-ci, et également les collectivités autochtones, pour lesquelles il y a une attention particulière.

Policy Framework for Addressing Personal Security Issues Concerning Women and Girls

National Strategy
on Community Safety
and Crime Prevention

National Crime Prevention Centre
January 2000

Canada

Policy Framework for Addressing Personal Security Issues Concerning Women and Girls

National Strategy
on Community Safety
and Crime Prevention

National Crime Prevention Centre
January 2000

Canada

Également disponible en français sous le titre :
Cadre stratégique concernant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles

To obtain a copy of the executive summary of this policy framework, please contact:

National Crime Prevention Centre
284 Wellington Street
Ottawa, Ontario
Canada
K1A 0H8

Toll-free: 1-877-302-6272

Tel: (613) 941-9306
Fax: (613) 952-3515
E-mail: **ncpc@web.net**

This document is also available on our website
http://www.crime-prevention.org

This document may be reproduced in part or in whole, and by any means, without change or further permission from the National Crime Prevention Centre, provided that due diligence is exercised in ensuring the accuracy of the materials reproduced; that the National Crime Prevention Centre is identified as the source; and that the reproduction is not represented as an official version of the original.

Acknowledgements

This Policy Framework is the result of the contributions of many individuals across the country. The National Crime Prevention Centre (NCPC) would especially like to thank the National Steering Committee on Community Safety and Crime Prevention for its guidance in the preparation of this document and the many individuals with community-based expertise and experience, as well as those representing governments, who provided comments on an earlier draft that was circulated during 1999.

Table of Contents

1. INTRODUCTION 1

A. Purpose 1
B. Organization of this Document 1

2. POLICY BACKGROUND 2

A. The Concept of Personal Security 2
B. The Societal Context of Women's Personal Security 3
C. What are the Consequences? 4
D. A Long-Term Policy Concern 4
E. Building an Integrated Policy Response 6

3. THE ROLE OF THE NATIONAL STRATEGY ON COMMUNITY SAFETY AND CRIME PREVENTION IN ADDRESSING THE PERSONAL SECURITY ISSUES OF WOMEN AND GIRLS 7

A. Overview 7

4. KEY POLICY CONCERNS 9

A. The Current Situation 9
B. Girls and Personal Security 10
C. Women and Personal Security 12

5. PROPOSED GUIDING PRINCIPLES 14

6. GOAL AND OBJECTIVES 18

A. Goal 18
B. Objectives 18

7. COMPONENTS 19

A. Public Awareness and Education 19
B. Prevention/Intervention Project Demonstration and Evaluations 21
C. Model Development 22
D. Research & Knowledge Development 22
E. Tools and Resource Development 23
F. The Role of the Business Community 24

8. FUNDING OVERVIEW 24

Appendix A: Personal Security of Women and Girls: Risk Factors and Consequences
Appendix B: Personal Security of Women and Girls: Funding Focus

1. INTRODUCTION

A. Purpose

This document presents a Policy Framework for Addressing Personal Security Issues Concerning Women and Girls. The Policy Framework was developed at the request of the National Steering Committee on Community Safety and Crime Prevention. Investing crime prevention resources to improve the personal security of women and girls is an established priority of Phase II of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention, announced in 1998. Phase II has a special emphasis on building partnerships and supporting community-designed and implemented crime prevention initiatives.[1]

The National Strategy will make a positive contribution to supporting and advancing community efforts to address the personal security issues concerning women and girls, by building on the past and by forging new partnerships and linkages. The Policy Framework will assist the National Crime Prevention Centre (NCPC), the body responsible for implementing the Strategy, in identifying, managing and, ultimately, funding priority issues. NCPC will implement this Policy Framework in conjunction with complementary policy frameworks for the Strategy's other priorities—children (ages 0 to 12), youth (ages 13 to 18) and Aboriginal populations.

B. Organization of this Document

This document provides an overview of the:

- policy background
- role of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention
- key policy concerns
- guiding principles
- goal and objectives, and
- component and funding focus.

[1] Under the Strategy, "community" can be defined in either geographic terms such as neighbourhoods or towns, or as shared goals/experiences.

2. POLICY BACKGROUND

A. The Concept of Personal Security

A person's "personal security" is related to their physical, intellectual, emotional, economic and spiritual sense of well-being. Crime—and fear of crime—are two critical factors that can undermine a person's sense of security. For many women and girls living in Canada today, personal security is being jeopardized by victimization experiences and fear of crime.

Victimization Experiences

Almost half of all crime victims in Canada are women; women and girls are the victims in the vast majority of certain violent crimes reported to police that occur in the private sphere, such as physical and sexual assault perpetrated by someone known to them.[2] Women are also more likely than men to be the victims of spousal homicides.[3] The 1993 Violence Against Women Survey found that one-half of all Canadian women have experienced at least one incident of violence since age 16. The Survey also found that a significant proportion of violent incidents is not reported to police.[4]

> The *United Nations Declaration on the Elimination of Violence Against Women* describes violence as "any act of gender-based violence that results in, or is likely to result in, physical, sexual, or psychological harm or suffering to women, including threats of such acts, coercion, or arbitrary deprivations of liberty, whether occurring in public or private life."

Both girls and boys who are exposed to violence in the home during childhood experience a range of emotional and behavioural effects, including fear for their safety. Exposure to violence in the home teaches children that violent behaviour is an acceptable way to resolve conflict and to control women's behaviour. In the long term, it places women at higher risk of becoming victimized by men within their teen and adult relationships, and contributes to a sense of powerlessness and fear.

---

2 In 1997, 42.2% of reported violent crimes against females were perpetrated by a family member and 9.5% were perpetrated by a friend; 11.2% of reported violent crimes against males were perpetrated by a family member and 2.7% by a friend. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics (1997). *UCRII.* Ottawa. Cat 85-205-XPE.

3 Between 1977 and 1997, 75% of all spousal homicide victims in Canada were women killed by their husbands. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics (1997) *Homicide Survey*. Ottawa. In Canada in 1997, 33.3% of women homicide victims, as compared to 3.1% of male homicide victims, were killed by a spouse or ex-spouse. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics (1997) *Uniform Crime Reports 1997.* Ottawa.

4 Only 14% of violent incidents reported by women in the survey had been reported to the police. Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics. *The Daily*, November 18, 1993.

Violent crime represents a major threat to the personal security of women and girls, but other types of crime also affect them. Property crimes, such as fraud, theft and "break and enter," impact on their economic well-being and their sense of security in their homes and communities. There is also growing awareness of how crimes such as telemarketing scams are affecting older women as victims.

Fear of Crime

Recent studies suggest that women consistently report higher levels of fear of crime than men. The 1993 General Social Survey found that 42% of women, compared to 10% of men, felt somewhat unsafe walking alone in their neighbourhoods after dark[5]. Fear of crime can have myriad effects. It can contribute to a person's sense of isolation, reduce their participation in many aspects of community life, and eventually erode individual and community well-being.

B. The Societal Context of Women's Personal Security

It is widely accepted that acts which threaten the personal security of women and girls are a complex societal problem. This problem is deeply rooted in societal attitudes, behaviours and institutions that facilitate and sustain unequal power relations between men and women and render women and girls "acceptable targets" for crime, particularly crimes related to violence and abuse.[6]

The personal security of women and girls is also undermined by subtle, yet powerful social innuendoes in daily life. Gender inequalities are reinforced through the socio-sexualization of boys and girls and through the media. From an early age, girls and women learn—through personal victimization experiences, or by hearing about, or being exposed to, situations that have affected the personal security of their mothers, sisters, and friends and neighbours—that their personal security cannot be taken for granted. They are vulnerable to violence in different ways than are men and boys, and feel in some state of risk — even in everyday situations. For example, according to the 1993 Violence Against Women Survey, 83% of women who use parking garages reported they were "very" or "somewhat" worried when walking alone to their car; 76% were worried when waiting for or using public transportation alone after dark.[7]

---

5 Sacco, Vincent F. (1995) "Fear and Personal Safety." *Juristat*. Vol. 15, No. 9. Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics.

6 Gender-based crime encompasses a range of criminal actions that are targeted at women and girls, including their person and/or property. They are referred to as gender-based crimes because of their targeted nature and because they affect women and girls differentially, as compared to men and boys. It is recognized that violence and abuse may be expressed in many ways and that patterns of violence and abuse exist on a continuum of criminalized and non-criminalized behaviour.

7 Statistics Canada. Canadian Centre for Justice Statistics. *The Daily*, November 18, 1993.

C. What are the Consequences?

Gender-based violence has consequences for individual women and girls, and for the communities in which they live. At the individual level, exposure to violence, or to a victimization experience, may increase the level of risk to their personal security. For example, young girls who run away from abusive family situations may face new risks while living "on the street," including substance abuse, HIV/AIDs, stranger violence, pressures to engage in prostitution, and adopt an anti-social or criminal lifestyle. Women who leave abusive relationships may face new situations—such as financial insecurity—that may limit their ability to find safe housing, and thereby increase their level of risk.

The level of gender-based violence in communities also contributes to a sense of fear and danger. A recent series of focus groups with girls (13-19) across Canada found that violence, such as harassment and abuse, is a reality of their lives and that many believe that their homes and communities are not safe places to be.[8] Fear pervades the daily lives of many women and girls. It has direct consequences on their participation in community life and is a powerful factor in reinforcing gender inequality. Women and girls may modify or curtail their daily activities (such as going out alone at night) to lessen their perceived risk. This, in turn, hampers their personal freedom to participate in community life, such as their access to educational and employment opportunities, and more generally undermines a sense of equal citizenship.

D. A Long-Term Policy Concern

Governments throughout the world have recognized, and are seeking to address, personal security issues affecting women and girls. Various United Nations' mechanisms—to which Canada is a signatory—have underscored that actions which result in, or could result in, threats to the personal security of women and girls are human rights violations. Over the past two decades, federal, provincial and territorial governments have placed considerable emphasis on the issue of women and personal security. Many jurisdictions have implemented a range of legislative, policy, and program measures to prevent violence against women and children. The Federation of Canadian Municipalities has also played a key role in promoting community safety through urban design and social development. The contribution and leadership role of local municipal governments and community-based organizations in addressing personal security issues concerning women and girls is highly valued. The voluntary sector, in particular women's organizations and other equality-seeking organizations, plays a key role in raising the public awareness of the personal security issues concerning women and girls and in responding to the needs of survivors of violence. The private sector, including the business community and media organizations such as the Canadian Association of Broadcasters, has supported prevention initiatives through national and regional public awareness and education campaigns.

---

[8] The Alliance of Five Research Centres on Violence (November 1998) *Violence, Prevention and the Girl Child: Analysis of Focus Groups with Girls and Service Providers, Appendix III.* The five Centres each held a series of focus groups with girls and with service providers, teachers, advocates and researchers in their respective region.

On December 6, 1998, the Federal/Provincial/Territorial Ministers responsible for the Status of Women issued the *Iqaluit Declaration on Violence Against Women*. This Declaration reflects a shared vision of safe, healthy communities in every region of Canada and underscores the respective government's commitments to end violence against women. The Ministers support the following key strategies:

- a long-term focus on public education and awareness to change attitudes and behaviour
- accessible and responsive services to provide safety and support to victims and prevent revictimization, and
- effective justice programs to hold perpetrators accountable and provide treatment programs for abusive men.

It is clear that myriad, multi-faceted strategies involving many different sectors, institutions, organizations and individuals are required if a reduction in violence is to be achieved. Because of its deep-rooted nature, addressing the personal security issues concerning women and girls is a long-term policy concern involving many players. Prevention is key.

Our work to end violence against women is guided by the following principles:

- *Living free of violence is a right, not a privilege.*
- *Violence against women is a crime and should never be considered a private matter. Crimes of violence must be dealt with accordingly.*
- *Safety for victims and survivors must come first.*
- *In order to eliminate violence against women, equality and healthy relationships among boys and girls must be promoted from an early age.*

Iqaluit Declaration of the Federal/Provincial/Territorial Status of Women Ministers on Violence Against Women, December 1998

The United Nations urges implementation of the following Model Prevention Strategies:

(a) To develop and implement public awareness and public education and school programmes that prevent violence against women by promoting equality, cooperation, mutual respect and shared responsibilities between women and men;

(b) To develop multidisciplinary and gender-sensitive approaches, especially through partnerships between law enforcement officials and the services that are specialized in the protection of women victims of violence;

(c) To set up outreach programmes for offenders or persons identified as potential offenders in order to promote the peaceful resolution of conflicts, the management and control of anger and attitude modification about gender roles and relations;

(d) To set up outreach programmes and offer information to women, including victims of violence, about gender roles, the human rights of women and the social, health, legal and economic aspects of violence against women, in order to empower women to protect themselves against all forms of violence;

(e) To develop and disseminate information on the different forms of violence against women and the availability of programmes to deal with that problem, including programmes concerning the peaceful resolution of conflicts, including educational institutions at all levels;

(f) To support initiatives of organizations seeking women's equality and non-governmental organizations to raise public awareness of the issue of violence against women and to contribute to its elimination.

General Assembly Resolution 52/86, 12 December 1997, Annex – Model Strategies, Section 14

E. Building an Integrated Policy Response

By its very nature, addressing the personal security concerns of women and girls requires that a range of perspectives be brought to bear in developing solutions. Personal security encompasses many dimensions—and personal security concerns related to crime and victimization are only one part. This Policy Framework must therefore be considered in light of the broader plan to advance gender equality.[9]

Since the early 1980s, federal policy responses to the personal security concerns of women and girls have been, for the most part, coordinated interdepartmentally. These issues are now managed "horizontally," in a way that cuts across traditional departmental lines and sectors.

Horizontal management fosters innovation, collaboration and cooperation, and contributes to partnership building. It is intended to result in a more open, inclusive and responsive policy development process.

Many different strategies have been utilized to address personal security issues of concern to women and girls. At the federal level, efforts have involved a range of departments and sectors to varying degrees, and include activities that:

[9] Status of Women Canada (1995) *The Federal Plan for Gender Equality*. The federal plan for gender equality encompasses a range of goals to advance women's equality in Canadian society.

- attempt to change societal attitudes and values, such as public awareness campaigns, as well as attempts to change behaviours by supporting efforts to teach non-violent interpersonal skills (e.g. problem-solving, conflict resolution)
- address the underlying social, environmental conditions that contribute to crime and to the fear of crime
- create and apply sanctions to behaviours that have an impact on, or threaten women's personal security (including the reform of existing legislation and regulations)
- within the jurisdictional sphere of the federal government, directly respond to the needs of victims, such as services for survivors of abuse and their families
- contribute to the response infrastructure, such as cost-shared agreements to provide capital construction costs or repairs to provincially operated shelters
- enhance professional capacity to respond (e.g. through education and training, protocols)
- provide tools to reduce risk through opportunity reduction, such as crime prevention through environmental design
- support knowledge development, synthesis and dissemination, such as research, national data collection and trend analysis and information clearinghouses
- empower and build community-capacity to address personal security issues in appropriate ways, through community action initiatives and special projects.

3. THE ROLE OF THE NATIONAL STRATEGY ON COMMUNITY SAFETY AND CRIME PREVENTION IN ADDRESSING THE PERSONAL SECURITY ISSUES OF WOMEN AND GIRLS

A. Overview

Phase II of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention identifies the personal security of women and girls as a *priority*. The Strategy provides the opportunity to build on past accomplishments, link ongoing efforts, and create further momentum to address women and personal security issues within Canadian communities.

The Strategy is premised on the following concepts:

- crime prevention through social development, with a focus on the root causes of crime; and
- a "balanced approach" to solving crime problems, which includes social development and opportunities reduction activities.

The Strategy complements many ongoing activities concerning women's personal security and is intended to strengthen community responsibility and capacity to address crime problems, including personal security issues affecting women and girls. These issues have many dimensions that need to be addressed on many fronts by many players. Both broad-based, long-term strategies and immediate community-based prevention measures are required. Crime prevention action has a specific role to play in terms of addressing factors that contribute to risk, but it does not work in isolation. Crime prevention action acknowledges the broader societal context and works in partnership

with other players to address a range of inter-related societal factors. Its particular "niche" is to focus on the reduction of risks, opportunities or situations that contribute to crime, fear of crime and victimization.

The National Strategy utilizes several mechanisms, all of which can be used to address personal security issues of concern to women and girls.

The **Safer Communities Initiative** includes four program components: the Community Mobilization Program; the Investment Fund; the Partnership Program and the Business Action Program.

The Community Mobilization Program focuses on supporting communities to develop comprehensive and sustainable crime prevention activities that address *root causes* of crime. The program fosters collaborative community-level partnerships, public awareness, and capacity building within diverse communities. The Program is intended to build upon activities that are already under way throughout the country. The involvement of provincial/territorial governments, through Joint Management Committees, is key.[10] The Program recognizes that communities are at different developmental stages in addressing crime. Some need the basic infrastructure to begin planning. Others already have established goals, objectives and activities in place. The Program is designed to provide support and investment that is tailored to the specific needs of communities, including needs assessment, planning, training, information dissemination, skills development, conflict resolution, consensus development, or evaluation.

The Investment Fund focuses on building and sharing knowledge about effective crime prevention initiatives in Canada. The Fund supports selected demonstration, research and evaluation projects across Canada. These projects will help decision makers and practitioners identify, evaluate and share information about innovative models of crime prevention. In particular, the Fund supports research and evaluation that assesses the costs, benefits and overall effectiveness of comprehensive efforts to prevent crime and victimization in different environments and circumstances. This knowledge will help to develop new programs and make improvements to existing programs, ultimately creating a more cost-effective, integrated approach to crime prevention in Canada.

The Partnership Program focuses on supporting the direct involvement of non-governmental organizations (national and international) in community crime prevention initiatives. The Program helps such organizations to provide information, tools and resources that will help communities get involved in, and share information on, crime prevention initiatives. The Program supports activities such as needs assessment tools, expert advice and consultation; seminars and conferences; training and professional development on delivering community-based crime prevention programming; research

[10] Each Committee includes representatives of the provincial/territorial government, the federal government, and other partners and community members involved in crime prevention initiatives.

and development of community resources and materials; and the development of monitoring and evaluation tools for crime prevention programs.

The Business Action Program focuses on building and expanding the commitment of the private sector to reduce crime and improve community safety. It is designed to encourage business and professional communities to become more involved in making Canadian communities safer. The Program supports activities that will raise awareness of crime prevention as well as foster business support and involvement in crime prevention, including the provision of resources, tools and supports that will help to improve the quality of life in Canadian communities.

The **Promotion and Public Education Program** is designed to increase awareness and knowledge about crime and victimization and effective responses to them. The program challenges Canadians of all ages and walks of life to be active in creating a safer environment for themselves, their families and neighbours. The Program supports the dissemination of "lessons learned" from projects funded through the National Strategy.

4. KEY POLICY CONCERNS

A. The Current Situation

i. Building on the Momentum to Address Personal Security Concerning Women and Girls

Because we lack national trend data, and because of underreporting to police, it is difficult to say whether violence against women and girls is increasing or decreasing. It is also difficult to say whether personal safety is improving or declining. Clearly personal safety is still of great concern to many Canadians. While the effort to address the personal security issues concerning women and girls within Canada has not been without controversy and challenges over the past decade, some significant changes have occurred. Consequently, there is:

- an increased awareness and acceptance that women abuse is a serious problem
- an expanded understanding and analysis of the dynamics of abuse
- an increased emphasis on prevention, and on criminal justice solutions
- a growing appreciation of gender-based analysis, including feminist action research
- an understanding of, and growing best practices to address diversity
- an increased emphasis on working collaboratively and intersectorally; and
- a much stronger sense of the importance of partnership, and the need to work together to solve this very complex problem.[11]

---

[11] Health Canada, Family Violence Prevention Unit (1997) "Policy Focus Group: Violence Against Women and their Children". Ottawa: November 26, 1997, and see Denham, Donna and Joan Gillespie (1998) *Two Steps Forward...One Step Back: An Overview of Canadian Initiatives and Resources to End Woman Abuse, 1989-1997.* Ottawa: Health Canada, Family Violence Prevention Unit.

There is every reason to learn from the collective experience—from the community level to the national level—and build on the momentum. Strengthening partnerships among players involved in these issues is an essential part of the process.

B. Girls and Personal Security

i. Risk and Linked Factors

A growing body of knowledge has identified various direct and linked risk factors associated with criminal victimization among girls. In some cases, there exists *empirical evidence* that a risk factor is *directly* associated with crime; other factors may be *linked* to crime in less direct ways. Not all risk or linked factors have the same weight. Moreover, the presence of more than one risk factor (or certain combinations of risk factors) may increase a person's risk of victimization. At the other end of the spectrum, the presence or combination of risk factors may affect an individual's propensity to engage in criminal behaviour. At the same time, it is important to remember that there are many other factors that influence the thoughts, feelings and eventual behaviours of any girl or boy who has been either a victim of crime, or who has engaged in offending behaviour. Individual factors such as effective coping skills and a sense of hope—as well as community factors such as support from family members, caregivers, friends and teachers—can play a critical role in prevention.

Risk and linked factors may also change at various ages and stages in a child's development. And, they may also change according to the context in which the child is living and being socialized. Research suggests that children of both genders may be affected, but that they will be affected in different ways.

There is a need to fully develop a gender-based model of criminal victimization and the interrelationship to risk-taking/offending behaviours among girls at various ages and stages. The chart in Appendix A identifies, in a very preliminary way, some of the major risk factors that have consequences for girls' personal security and that may, in certain circumstances, be linked to risk-taking and offending behaviours.

ii. Research and Knowledge — Gaps

The current knowledge base on girls and personal security is very limited. The major threats to the personal security of girls appear to be within the home, or within dating relationships during the teenage years. Data from the 1996 Revised Uniform Crime Reporting Survey (UCRII) indicated that 56% of girls were assaulted by family members and almost 80% of child sexual assault victims were girls.[12]

[12] Fitzgerald, Robin (1996) "Assaults against children and youth in the family, 1996" *Juristat*, Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics.

Although girls appear to be most at risk for all forms of abuse, there is a lack of theoretical, policy or legal research on this subject. A series of literature reviews conducted by the Alliance of Five Research Centres on Violence (1998), explored the interlocking connections among a range of issues and behaviours related to violence against girls.[13] Of special note were observations concerning the virtual lack of information on the actual concerns and experiences of girls, especially girls who are marginalized in society due to factors such as race, class background, sexual orientation or disability. Information on Aboriginal girls was also noted as being "sporadic, minimal and unsystematic."[14]

One area of particular concern is the impact of exposure to violence. A conservative estimate of children witnessing violence within the home annually in Canada is 160,000 – 500,000.[15] Girls who witness their mothers being abused may experience (among other effects): emotional distress; internalization of problems; social and academic problems; and inappropriate attitudes about violence in relationships. Exposure to violence via the media is also an area of concern.

The proportion of girls who have come into contact with the criminal justice system as offenders is proportionately small, as compared to boys. Currently, there is a lack of gender-specific studies that explore the linkages between childhood experiences of victimization (including exposure to violence in the home) and individual consequences, such as risk-taking behaviour (including offending behaviour), that, in turn, increases vulnerability for further victimization. There is also a lack of research into the dynamics of violence and aggression perpetrated by girls. To develop appropriate, innovative approaches that deal with girls who, without intervention and support, are at high risk of continuing their criminal behaviour, remains an unaddressed need.[16]

---

13 Topics included: " Theorizing anorexia and bulimia in girl survivors of violence"; "Violence against marginalized girls"; "Trafficking and sexual exploitation of girls and young women"; "A review of child abuse effects, intervention, prevention, and legal issues: a focus on Canadian, female and Aboriginal literature"; "Violence prevention education in schools: a critical literature review"; "Sexual harassment of girls between the ages of eight and eighteen"; "Gender differences in children's responses to exposure to woman abuse: review and new directions for research".

14 Jiwani, Yasmin (1998) "Violence Against Marginalized Girls". The Alliance of Five Research Centres on Violence. (November 1998) *Violence Prevention and the Girl Child: Literature Reviews of Select Areas, Appendix I.*

15 Sudermann, M. and P. Jaffe. "Children Who Witness Violence". Ottawa: Presentation sponsored by Health Canada, January 26, 1999.

16 Offending behaviours among girls and young women is a consideration under the Children and Youth streams of the National Strategy on Community Safety and Crime Prevention.

iii. Prevention Strategies, Models and Best Practices

A critical review of the literature indicates that primary prevention strategies and models aimed at children have typically followed a gender-neutral approach.[17] Research into gender differences related to exposure to violence is also still in preliminary stages.[18] Crime prevention models for children and youth were developed under Phase I of the National Crime Prevention Strategy, but not for girls specifically. More work is required to explore the conditions that contribute to crime, and the protective factors (including resiliency) that are linked to prevention with the view of developing, implementing and evaluating innovative and creative strategies.

C. Women and Personal Security

i. Risk and Linked Factors

The fact that gender-based violence is the primary threat to women's personal security in Canada has been relatively well-documented in crime and victimization studies. Recent police-reported crime data indicate that one half of victims of violent crime in Canada are women.

Reported crime statistics provide only part of the picture. The 1993 Violence Against Women Survey conducted by Statistics Canada found that three in ten currently or previously married women in Canada have experienced at least one incident of physical or sexual violence at the hands of a marital partner. Women are at particularly high risk of abuse between the ages of 18 and 24. Moreover, the risk of being abused by a partner tends to increase during pregnancy: more than one in five women who reported being abused said they were assaulted during pregnancy.[19]

According to a 1997 sample of police departments, women represent 84% of the victims of reported sexual assaults. Of these assaults, 33% were perpetrated by casual acquaintances; 27% by family members; and 23% by strangers.[20]

Property crimes against women—in particular, theft, break and enter and fraud—further undermine their sense of personal security and contribute to fear of crime.

---

17 Haskell, Lori (1998) "Violence Prevention Education in Schools: A Critical Literature Review". The Alliance of Five Research Centres on Violence. (November 1998) *Violence Prevention and the Girl Child: Literature Reviews of Select Areas, Appendix I.*

18 James, Emilie and Marlies Suderman. "Gender Differences in Children's Responses to Exposure to Woman Abuse: Review and New Directions for Research". The Alliance of Five Research Centres on Violence. (November 1998) *Violence Prevention and the Girl Child: Literature Reviews of Select Areas, Appendix I.*

19 For a summary of the survey, see Rodgers, Karen (1994) "Wife assault: the findings of a national survey", *Juristat*, Vol. 14, No. 9, Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics. For further analysis, see Johnson, Holly (1996) *Dangerous Domains: Violence Against Women*. Toronto, Nelson Canada.

20 "Canadian Crime Statistics" (1997) *Juristat*, Vol. 18, No. 11. Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics.

What are the risk factors and the linked factors that affect women's personal security? In some cases, there exists *empirical evidence* that a risk factor is directly associated with crime (particularly crimes of violence); other factors may be linked to crime in less direct ways. Not all risk or linked factors have the same weight. Moreover, the presence of more than one risk factor (or certain combinations of risk factors) may increase a person's risk of victimization. A young woman who runs away from home and turns to the streets may engage in risky/offending behaviours such as prostitution. This, in turn, may increase her risk of further victimization.[21]

Women aged 18 and over commit less than 20% of all *Criminal Code* offences reported to the police[22]. In 1997,

- 49% of crimes committed by women were property offences;
- 23% were violence crimes (mostly common assaults); and
- 28% were offences such as prostitution, mischief and failure to comply with a court order.[23]

While less than one-fifth of crimes committed in Canada are committed by women, it is recognized that childhood socialization experiences may, in the presence of certain circumstances, or in combination with other risk factors, affect individual vulnerability and/or propensity to engage in criminal behaviour. Children of both genders may be affected but research suggests that boys and girls are affected in different ways. For example, numerous studies of violence and aggression have demonstrated that the styles and patterns of violence for men and women are distinct.

There is a need to fully develop a gender-based model of criminal victimization and the interrelationship to risk taking/offending behaviours among women. The chart in Appendix A identifies, in a very preliminary way, some of the major risk factors that have consequences for women's personal security and that may, in certain circumstances, be linked to risk-taking/offending behaviours.

ii. Research and Knowledge—Gaps

Due to the 1993 Statistics Canada, Violence Against Women Survey, there is solid baseline information on some of the major threats to women's personal security (see above). Emerging issues, such as sexual exploitation and trafficking in women are being further explored through mechanisms such as the Status of Women Canada Policy Research Fund.

---

21 Between 1991 and 1995, 60 of 63 "known" prostitutes murdered in Canada were women. Duchesne, Doreen "Street Prostitution in Canada", *Juristat*, Vol. 17, No. 2. Ottawa: Statistics Canada, Canadian Centre for Justice Statistics. Non-lethal forms of violence against prostitutes have not been systematically documented.

22 Statistics Canada (1998) *Canadian Crime Statistics 1997.* Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics. This figure includes traffic offences.

23 Statistics Canada (1998) *Canadian Crime Statistics 1997.* Ottawa: Canadian Centre for Justice Statistics. The bulleted figures exclude traffic offences.

There is very little gender-based research that has explored the relationship between childhood experiences (e.g. victimization) and offending behaviour as an adult, beyond the observation that there are possible links (e.g. the majority of federally sentenced women in Canada have a history of childhood victimization). Further research into the dynamics of violence and aggression perpetrated by women is also needed.[24]

There is very little gender-specific research on how property crimes affect the personal security of women. Some researchers have found that women perceive risks associated with break-and-enters, for example, to include the potential risk for sexual violence.[25]

iii. Prevention Strategies, Models and Best Practices

A specific model of crime prevention regarding women and personal safety has not been articulated for the National Strategy. There are, however, good materials (international and domestic) from which to create such a model.

5. PROPOSED GUIDING PRINCIPLES

The Policy Framework for Addressing Personal Security Issues Concerning Women and Girls should rest on the following principles:

1. Integrate a gender perspective into all aspects of the Strategy.

The Strategy currently recognizes the gendered dimension of personal security issues, and identifies addressing the personal security issues of women and girls as a priority. The Strategy also needs to acknowledge the broader federal commitment to gender equality and to achieving gender balance throughout all aspects of the Strategy.

> *Since 1995, gender-based analysis has been a formal requirement of the federal policy development process. This means that gender should be considered as a key variable in the policy development process and should be reflected throughout all of the funding mechanisms of the Strategy.*
>
> Status of Women Canada. *Gender-Based Analysis: A Guide to Policy-Making. Working Document. http://www.swc-cfc.gc.ca*

2. Ground activities in an understanding of how "root causes" threaten or undermine the personal security of women and girls.

The Strategy is focused on enhancing crime prevention approaches that target risk factors associated with offending, victimization, community safety and security.

---

[24] Shaw, Margaret and Sheryl Dubois (1995) *Understanding Violence by Women: A Review of the Literature.* Ottawa: Correctional Service of Canada.

[25] See Johnson, Holly (1996) *Dangerous Domains: Violence Against Women.* Toronto, Nelson Canada, p. 62 for a discussion of this research.

At the same time, it is clear that the policy framework must support crime prevention approaches that address the personal security issues of women and girls, and that it be linked to an understanding of:

- the larger historical and current context of gender inequality
- the realities and experiences of women's lives, from childhood through to adulthood, including the conditions in which many live (e.g. poverty, isolation, marginalization)
- the risk factors and linked factors that are associated with personal security issues affecting women and girls
- societal attitudes and values that facilitate or sustain gender inequalities generally
- violent or other behaviours that have a direct impact on, threaten, or cause women to fear for their personal safety and security
- the role of the traditional and new media in reflecting and reinforcing societal attitudes and beliefs, especially those that perpetuate gender inequality and those that desensitize people to violence
- the role of the "traditional" criminal justice system — whether implicit or overt — in perpetuating inequalities
- the role of the "evolving" criminal justice system as one of many *agents of change* in addressing root causes.

> *The pervasiveness of violence against women suggests that it is deeply grounded in attitudes and behaviours which must be addressed from a variety of social, economic, and spiritual directions....Criminal justice systems can be mobilized to become more effective tools in denouncing, preventing and responding to incidents of violence against women.*
>
> *Model Strategies and Practical Measures on the Elimination of Violence Against Women in the Field of Crime Prevention and Criminal Justice: Resource Manual, p.2.*

3. Recognize and reflect the difference in and diversity of the experiences of women and girls in all aspects of the Strategy.

The Strategy-should reflect the difference and diversity that exists among Canadian women and girls. It should reflect and seek to further understand the differences in experience that relate to factors such as age, race, Aboriginal status, geographic location, class, disability, culture, language, sexual orientation, health and socio-economic status. To that end, practical supports that utilize both formal and informal mechanisms (e.g. neighbourhood networks, clubs, etc.) to reach out to women and girls should be emphasized.

4. Involve women and girls in the process.

The Strategy should include a commitment to actively engage women and girls in the research, development and evaluation of solutions to crime problems. This empowerment approach is consistent with the principles of crime prevention through social development, an approach that underpins many aspects of the Strategy. Multi- and interdisciplinary research that promotes an understanding of the root causes of crime and victimization and how they affect diverse groups of women and girls should be supported. Opportunities that will contribute to the development of relationships, partnerships and networks to address personal security should be cultivated.

5. Promote community level strategies that can constructively engage men and boys in the change process.

The Strategy should include efforts to:

- promote positive role models of gender equality by engaging all community players
- educate and build awareness of the *gendered nature* of violence as the first step to stopping it
- link to broader criminal justice strategies that hold perpetrators accountable, and that seek to change their behaviour.

6. Link with other frameworks, strategies or mechanisms that can build momentum toward, or contribute to change.

To facilitate a horizontal approach to crime prevention, it is necessary to develop linkages with other players whose work contributes to change in the area of addressing the personal security issues concerning women and girls. This includes:

- a range of federal government initiatives that aim to improve the status of women and girls in Canada generally, and the personal security of women and girls in particular[26]

- a range of provincial and territorial strategies that aim to improve the status of women and girls and to address the personal security issues concerning women and girls, including preventive strategies such as public awareness and education campaigns and programs, as well as support for services for victims and other criminal justice measures

- a range of community-based policies, initiatives and programs that aim to improve community safety generally and the personal security of women and girls in particular, including policy changes to official plans, safer designs of public spaces, action-oriented and community-based crime prevention projects aimed at reducing risks and improving community quality of life, and myriad social development activities that involve a range of players (such as schools, police, women's organizations, front-line services and the private sector) in the change process

- international action that aims to advance gender equality and improve the personal security of women and girls.

---

[26] For a list of federal government programs and services, refer to: Status of Women Canada. *Guide to Federal Government Programs and Services for Women 1999-2000* and Health Canada. *Guide to Federal Government Services for Children and Youth 1999.*

7. Strengthen linkages to the non-governmental and private sectors.

Many women's organizations and other gender equality-seeking organizations in Canadian communities have, for many years, been at the forefront of community efforts to address the personal security issues concerning women and girls. Linkages with these sources of experience and expertise are needed. As well, linkages to non-governmental organizations, such as the Media Awareness Network, Media Watch and the Students Commission of Canada, should be strengthened. The involvement of the private sector should also be encouraged.

8. Strengthen the internal cohesion of the Strategy.

The Strategy identifies the following priority target groups: children, youth, Aboriginal populations and women. There are multiple points of intersection among all of these groups, and within each funding component of the Strategy. The points of intersection should be clearly articulated to ensure a cohesive approach that respects the principles of gender-based analysis. This is particularly critical when addressing offending behaviour in girls and women within the crime prevention agenda. Research suggests that personal security issues may be at the root of problems such as running away from abusive situations, using inappropriate coping skills (such as substance abuse) to mitigate the effects of violence, and engaging in violent behaviour as a defensive coping mechanism. Other areas of concern are personal security issues affecting boy children and how exposure to violence and victimization during childhood may affect future offending behaviour (including violence directed toward girls and women). Culturally appropriate solutions must also be considered throughout all aspects of the Strategy.

9. Strengthen collaboration across disciplines and sectors.

The federal government is one player contributing to a varied and evolving set of strategies to address the personal security issues concerning women and girls. There exists a strong sense of collective effort and partnership among players, as well as a continuing need for coordinated solutions involving a range of sectors. As a result, there is a strong expectation among all players that the Strategy will employ a consultative approach. In particular, the role of all provincial and territorial partners and stakeholders—including equality-seeking organizations and front-line workers (e.g. shelter, crisis workers, etc.) at the community level—in forging the Strategy is a critical factor to take into consideration. The development of mechanisms to foster information-sharing amongst players at all levels should also be emphasized.

10. Engage and sustain community participation in action to improve the personal security of women and girls.

The Strategy provides an opportunity for communities to innovate and build capacity. It also raises the challenge of finding ways to sustain activity following discontinuation of federal funding. Ways to foster sustainability—including linkages with other community institutions or structures—should be considered at the outset of new project work.

6. GOAL AND OBJECTIVES

A. Goal

The goal of this Policy Framework is to:

- **Identify and reduce the range of factors and conditions that undermine the personal security of women and girls and contribute to gender-based crime.**

Identifying and reducing these factors and conditions requires a broader, long-term strategy and a partnership approach that encompasses efforts to change the underlying attitudes, values, and structures which facilitate inequality while implementing more immediate community-based prevention measures to reduce risk.

B. Objectives

The specific objectives are to:

- identify the root causes and risk factors that contribute to crimes against women and girls from diverse populations

- foster information-sharing that will help communities address personal security issues affecting differently situated groups of women and girls

- identify and promote "strategic" interventions (or "best practices") that can reduce or minimize the risk factors associated with crimes against differently situated groups of women and girls, and

- promote conditions that produce individual and community resiliency to increase personal safety and respond to gender-specific crime effectively.

The first objective is an overarching objective that would be addressed by the NCPC. The latter objectives would be achieved within the Strategy's funding framework.

Priority Populations

While much has been accomplished in the field of women and personal safety (for example, in the area of relationship violence), there are major gaps in our efforts to prevent, minimize or reduce risks to personal safety in relation to girls and young women. This is especially true for those individuals who are:

- at risk due to factors such as childhood victimization/exposure to violence

- "marginalized" in society due to factors such as age, race, Aboriginal status, geographic location, class, disability, culture, language, sexual orientation, health and socio-economic status and/or living in situations of risk or in communities which are high risk or in high need[27]

- The personal safety concerns and needs of young women (13-18) and young adult women (19-25) and their children should be the strongest focus, as this is where there are significant gaps in prevention and the highest risk. Adolescence and young adulthood are critical periods where risk may change or multiply, due to changes in personal activity patterns, living circumstances and relationships. These changes may increase personal risk of victimization, particularly outside the family, e.g. sexual exploitation, relationship violence, adoption of life styles that increase risk, etc. The personal safety concerns and needs of older adult women living in high-risk/high-need communities should also be considered.

7. COMPONENTS

The components are summarized on the chart that follows, and are further described in the narrative below. The components reflect the previously identified gaps and priorities and are based on recognized model strategies.[28]

A. Public Awareness and Education

Ongoing public awareness and education is necessary to change attitudes and behaviours related to gender-specific/gender-sensitive dimensions of crime and victimization. Public awareness and education concerning the personal safety issues of women and girls needs to tackle the "root causes"—values, attitudes and behaviours that perpetuate gender inequality and undermine the personal security of women and girls. Preventive efforts that foster healthy relationships among boys and girls, men and women, promote an equal sense of citizenship and build on equality and mutual respect are required.

---

[27] High-risk or high-need communities may include communities where personal security risks for women and girls are high, or rural or isolated communities where specific needs concerning this issue have not been addressed or are only now emerging, and/or communities where there are few supports (formal and/or informal) available. This could include communities experiencing rapid or disconcerting change, communities experiencing or nearing crisis, etc., and encompasses a priority focus on Aboriginal communities.

[28] United Nations Economic and Social Council and the General Assembly. *Resolution on the Elimination of Violence Against Women.* General assembly resolution 52/86 December 12, 1997, and further supported by the International Centre for Criminal Law Reform and Criminal Justice Policy: *Model Strategies and Practical Measures on the Elimination of Violence Against Women in the Field of Crime Prevention and Criminal Justice* (March 1999).

There are opportunities from the community level to the national level to support public awareness and education, with a particular emphasis on culturally appropriate, community-based activities that respect diversity among differently situated groups of women and girls.

Focus	Rationale	Remarks
National Level	Sustained national efforts to build education and build public awareness of women and girls personal security issues are needed. Nationally supported/co-ordinated public awareness activities could help to advance understanding of the diversity in the life experiences and needs of women and girls around personal security.	Links with other federal, provincial and territorial public awareness and education activities concerning personal safety and violence against women and girls should be fostered to ensure a complementary approach and avoid duplication. Could include public, NGO and private sector involvement.
Community Level	Community ownership of and involvement in prevention education efforts engages citizens and ensures a responsive approach.	Mechanisms such as the Community Mobilization Program are ideally positioned to support public education and awareness, particularly in communities which do not have well-developed infrastructures to address personal safety; however, it will be important to have some supports/protocols in place to deal with disclosures that may arise. There should also be a mechanism to enable communities to share ideas and learn from each other's experiences.

There could also be a community-specific focus on the role of the media (broadly defined) in shaping and changing attitudes and values concerning the equality and personal security of women and girls. (Possible linkages could include the Media Awareness Network, and organizations such as Media Watch and the Students Commission of Canada as well as the private sector media).

An Emphasis on Gender-sensitive, Youth-oriented Awareness and Education

Public awareness and education programs that are geared to and involve youth may have the greatest potential to foster attitudinal and behavioural change. Projects should include:

- an interdisciplinary approach with links to the broader community and which build or strengthen partnerships (e.g. school-based programs that operate in collaboration with other community services, to address issues such as disclosures, follow-up)

- a gender-specific analysis of the problem and a gender-specific focus within the program that recognizes the differential socialization of boys and girls

- an analysis and focus on the "interlocking" effects of race, class, ability, sexual orientation, gender, etc.

- youth (and specifically girls') involvement in the design, development, implementation and evaluation of activities.

This could include, for example violence prevention programs that acknowledge the gendered dimension of much violence and that explore specific issues of concern to youth e.g. dating violence, sexual harassment, gender-specific bullying.

Primary Funding Mechanism—National level: NCPC; Community level: Community Mobilization Program.

International Linkages

Efforts to gather and share knowledge from international sources (via organizations such as the International Centre for the Prevention of Crime) should also be undertaken.

Primary Funding Mechanism—National level: NCPC.

B. Prevention/Intervention Project Demonstration and Evaluations

There should be a major focus on innovative and creative demonstration projects and evaluation research that advance gender-sensitive approaches to prevention and intervention. "Innovative" projects would be projects that develop new models or strategies, or that adapt or apply existing models to new situations or community contexts.

Demonstration research and evaluations with respect to community-based crime prevention programs related to the personal security concerns of girls and young women are particularly lacking, and could be especially encouraged through the Strategy. This should include involving girls and women in the development of prevention programs that are empowering and that contribute to resiliency (e.g. gender-sensitive recreation and social development programs that build confidence, self-esteem, etc.) as well as programs that target specific personal safety issues (e.g. dating violence).

This component should also include a focus on innovative intervention approaches to address the needs of girls and young women who have multiple risk factors (e.g. in conflict with the law, history of victimization and/or childhood exposure to violence within the family, etc.). There should also be some scope to address the issue of girl/woman initiated aggression and violence that affects the personal safety of other girls and women.

Primary Funding Mechanism—Investment Fund.

C. Model Development

The Strategy should articulate a model of crime prevention that relates to the personal security of women and girls. Two separate models are needed because the concerns, issues and consequences for practice for girls and women are different.

The Girls and Personal Security Model could be launched from the National Crime Prevention Council's models (i.e. follow the same "ages and stages" approach, but deal specifically with concerns around girls' personal security at all stages). The Model would need to employ a gender-based analysis of the issues. It would include an exploration of the overall societal *conditions* that affect personal security; the *protective factors* (e.g. within home, within community) that could reduce harm; and the factors associated with risk and resiliency.

The Women and Personal Security Model could build on the vast body of research and knowledge on this topic. It would include an exploration of the overall societal *conditions* that affect personal security including *mobilization, empowerment and other factors*, or investigate strategies that would bring about changes in community attitudes, practices, etc. The emphasis would be on identifying strategies to strengthen/advance community-based approaches (using the existing base). Emphasis could be on remote, rural or less developed communities that want to employ both social development and situational/opportunity reduction approaches, rather than on large urban centres which typically have more advanced infrastructures and processes to address personal security.

Primary Funding Mechanism—National level: NCPC; Investment Fund.

D. Research & Knowledge Development

While there is already a significant body of research and knowledge concerning women and personal safety, there is a paucity of research and knowledge concerning *girls* and personal safety. The Alliance Reports have made a valuable contribution in consolidating and synthesizing the existing literature, and in identifying key gaps (particularly concerning girls who are not part of the "mainstream").

A unique contribution of the Strategy should be to support the development of knowledge that can help to identify the personal security concerns of girls at various ages and stages, and advance prevention. Activities could include support for:

- policy research studies
- alternative research (e.g. participatory/action-oriented research studies, qualitative studies, descriptive studies which provide girls with an opportunity to voice their concerns, focus groups)
- gender-sensitive research on existing prevention models and programs targeted to "children and youth"
- longitudinal, gender-sensitive research.

It should be noted that there are gaps in the theoretical knowledge (including modelling), particularly around girls, personal safety, and crime. The Strategy should build linkages to researchers within the academic community who are working on theoretical studies concerning girls, victimization, and personal safety and crime issues.

The intention of the Strategy funding would be to fill "gaps" in the knowledge base that are hampering policy and program development. A community-based focus or application would be an essential component of the research.

Note: there would need to be a corresponding "dissemination/promotion" component via the NCPC for any research or knowledge products produced.

Research and knowledge development concerning the root causes and risk factors that contribute to crimes against girls and women is an overarching need that may, in part, be addressed through Community Mobilization Program and Investment Fund mechanisms. A portion of funds within the NCPC budget should be devoted to broad-based research on "root causes and risk factors" related to personal security and to the development of models (discussed elsewhere in this framework).

Primary Funding Mechanism—National Level: NCPC;
Community Mobilization Program and Investment Fund as appropriate.

E. Tools and Resource Development

Empowering communities by providing knowledge, tools and resources is also part of prevention. Within the Strategy, there should be a focus on the development of :

- gender-specific personal security prevention tools and resources, and
- personal security prevention tools and resources that encompass a gender-based analysis.

A wide range of information, tools and resources could be considered. This could include:

- community/context specific information that would help people to understand risk factors and situations that undermine personal safety

- practical tools that could help women, girls and the communities in which they live to assess situations of risk and how to address them, and

- tools and resources that could help raise awareness of the issues among men and boys and engage them in the change process.

Crime prevention is ultimately about people's values, attitudes and behaviours. It is important to support interactive, participatory approaches that bring people together to share ideas, foster discussion and build community-appropriate solutions.

The Strategy should not "reinvent the wheel," but build on what has been learned through the development, and application of, similar tools and resources funded through other federal initiatives or programs that deal with victimization, risk-taking and offending behaviours. For example, the Canadian Panel on Violence Against Women (1993) produced a "Community Kit" which was intended for use by communities to mobilize citizens around the issue of violence against women, empower women who are victims/survivors of violence, and make their communities a safer place. The Kit identifies "proven approaches" adapted from a range of sources.[29]

Primary Funding Mechanism: Crime Prevention Partnership Fund.

F. The Role of the Business Community

One of the central roles of the Business Action Program is to raise public awareness of crime prevention, and to partner with the community to work toward improving the quality of life in Canadian communities. Many crime problems, such as auto theft, consumer fraud and shoplifting have a direct impact on the vitality of business in any community. The personal security of girls and women — as consumers, as businesswomen, and as employees — are also important considerations. Personal safety issues for women employed in service industries (e.g. banking, fast food service industry, shopping malls, entertainment, and other businesses requiring a high degree of employee interface with the public and potentially increased vulnerability) are of particular concern. There may be opportunities to engage the business community in the development of crime prevention strategies to address these kinds of concerns in high-risk/high-need communities.

8. FUNDING OVERVIEW

An overview of the proposed priorities, activities, and related considerations is provided in Appendix B.

[29] It would be useful to follow up on the use of this kit within communities, as there may be some valuable "lessons learned" for the Strategy.

APPENDIX A
Personal Security of Women and Girls: Risk Factors and Consequences

Risk Factors Undermining the Personal Security of Girls[1]

Factors that Contribute to Risk	Potential Consequences for Personal Security & Offending Behaviour among Women and Girls
Family Situation: The presence of violence in the home, and exposure to negative or ineffective parenting styles/behaviours (including inappropriate use of discipline, abuse, neglect, rejecting, cold, uncaring or inconsistent parenting style, disorganized, criminal lifestyle).	Exposure to violence, in particular violence directed toward the mother may place girls at higher risk of becoming victimized within their own intimate relationships. Uncaring, inconsistent parenting/caregiving may undermine individual sense of self-worth and well-being. Inappropriate role modeling (e.g. parenting style and behaviours, lifestyle behaviour such as substance abuse) sends wrong messages about acceptable behaviour and interpersonal relationships. Victimization, including sexual assault, physical assault, and other forms of abuse may cause physical, intellectual and psychological harm and interfere with child developmental tasks. Victimization may lead to the use of inappropriate coping mechanisms, e.g. substance abuse, running away, and may increase vulnerability to engage in antisocial or offending behaviours, e.g. prostitution, theft and other criminal activity. These consequences may, in turn, further undermine personal security.
Individual Factors: Hyperactivity, conduct disorders Disabilities Early maturation Relationships: • Antisocial, pro-crime peers • Pressures to conform, assimilate	Individual health and social factors may increase vulnerability by contributing to learning and behavioural problems. Factors such as disabilities and early maturation of girls may also contribute to increased risk of sexual assault and abuse. Association with antisocial, pro-crime peers may contribute to risk-taking/offending behaviours. Pressures to conform/assimilate may contribute to denial/minimization/tolerance of abusive behaviour in dating relationships.
Societal Factors: Social/economic conditions & supports, in particular conditions that affect other dimensions of personal security such as poverty, health and well-being, unemployment, inadequate housing, high-risk/high-need community settings. Societal values concerning women and girls Societal values concerning race, class, disability, Aboriginal heritage, citizenship status, etc. Role of media	Absence of appropriate social and economic conditions and supports (e.g. housing, recreational opportunities, schools) may result in blocked opportunities for healthy pro-social development, contribute to isolation, alienation and participation in alternative antisocial subcultures, gangs, etc. Societal values that feed discriminatory practices undermine personal security and a sense of equal citizenship. Role of media in perpetuating gender stereotypes, tolerance for violence, etc. are "root causes" that underpin violence.

[1] Based in part on a discussion paper (1999, unpublished) prepared by Linda MacLeod for the National Crime Prevention Centre.

Risk Factors Undermining the Personal Security of Women[2]

Factors that Contribute to Risk	Potential Consequences for Personal Security
Within Relationships: Risk factors related to violent victimization within a relationship[3] include: Partner Characteristics: • Between ages 18-24 • Unemployed (long-term) • Low education • Alcohol abuse • Witnessed mother being abused as child Status of Relationship: • Living common-law, esp. if couple is young • Recently separated • Pregnancy (if woman is already a victim) Situational Factors within Relationships: • Presence of weapons in the home • Geographic location	Staying within the relationship may lead to repeated victimization and also have long-term consequences for any children within the relationship, thereby contributing to the inter-generational cycle of abuse. Leaving a relationship may increase immediate risk of victimization, including death (e.g. during separation), and introduce new risks to personal security (e.g. financial security, housing, etc.).
Individual Factors within Relationships: Age (18-24) Being Aboriginal Disability History of childhood victimization or exposure to violence against mother	Individual factors (age, cultural status, disability, history of victimization) are static factors. The majority of women offenders are survivors of abusive childhood experiences and adult/intimate relationships.
Societal Factors: Social/economic conditions, in particular conditions that affect other dimensions of personal security such as poverty, health and well-being, unemployment, inadequate housing, high-risk/high-need community settings. Societal values concerning women and girls Societal values concerning race, class, disability, Aboriginal heritage, citizenship status, etc. Role of media	Absence of appropriate social and economic conditions and supports may perpetuate a state of risk, as well as contribute to isolation, marginalization. Societal values that feed discriminatory practices undermine personal security and a sense of equal citizenship. Role of media in perpetuating gender stereotypes, tolerance for violence, etc. are "root causes" that underpin violence.

[2] Based in part on a discussion paper (1999, unpublished) prepared by Linda MacLeod for the National Crime Prevention Centre.

[3] This list of factors is based primarily on research into violence against women in heterosexual relationships.

APPENDIX B
Personal Security of Women and Girls: Funding Focus

Overview

The funding focus for addressing personal security issues concerning women and girls would be on supporting:

- activities that target *risk factors associated with victimization of women and girls and their personal security:* noted that many Canadian communities have already implemented effective, innovative approaches. For example, the application of interdisciplinary, community-based protocols to address violence against women and the application of community personal security audits is relatively advanced in urban settings. The Strategy can facilitate further innovation by supporting the development, implementation and testing of these and other gender-specific or gender-sensitive models and strategies in *new situations or community-specific settings which are at high risk or in high need.*[1]

- the development of crime prevention knowledge, skills, resources, and activities within communities which are high-risk or high-need and are concerned with personal security issues concerning women and girls.

- the development of crime prevention knowledge, skills, resources and activities to address issues of concern to high-risk populations of women and girls within various communities, such as girls and young women who are at risk or living in situations of risk both within families and other contexts e.g. on the street; girls and women who have been in conflict with the law.

- the ongoing development and evaluation of model crime prevention strategies and the identification of "best practices" to address the personal security issues of women and girls. This should include the support for approaches that are interdisciplinary and linked to the broader community, foster partnerships, address the gendered dimension of personal security, and take into account inter-related factors such as age, race, Aboriginal status, geographic location, class, disability, culture, language, sexual orientation, health and socio-economic status.

- the development of community-level prevention strategies that will constructively engage men and boys in the attitudinal and behavioural change process. Examples: activities that encourage positive role-modeling and promote gender equality, cooperation, mutual respect, shared responsibilities between men and women; educate and build awareness of the gendered nature of violence and the gendered dimension of personal security issues; encourage community participation and involvement; link to criminal justice and other strategies that hold offenders accountable for violence against women and girls; and engage all community players in prevention.

---

[1] High-risk or high-need communities may include communities where personal security risks for women and girls are high, or rural or isolated communities where specific needs concerning this issue have not been addressed or are only now emerging, and/or communities where there are few supports (formal and/or informal) available. This could include communities experiencing rapid or disconcerting change, communities experiencing or nearing crisis, etc., and encompasses a priority focus on Aboriginal communities.

Relationship of the Women and Girls Personal Security Dimension to the National Strategy Priorities	***Community Mobilization Program***	***Investment Fund***	***Partnership Program***	***Business Action Program***
Priority Focus* on: ***Young Adult Women and Women with Children living in conditions of risk*** ***Young Women (13-18) living in conditions of risk or who have individual, multiple risk factors*** ***Older Adult Women living in high-risk/high-need communities*** ***Girls 6-12 living in conditions of risk*** ***Girls 0-6 living in conditions of risk***	*The Women, Girls and Personal Security Dimension of the Community Mobilization Program should give high priority to activities that will help to increase personal security of women and girls, with a particular emphasis on high-risk or high-need communities, including:* *Aboriginal Communities* *Rural Communities* *Isolated Communities* *Visible Minority Communities (urban and rural)* *And* *Communities in or nearing crisis e.g. with high crime rates, presence of other socio-economic/structural factors that contribute to crime.*	*The Women, Girls and Personal Security Dimension of the Investment Fund should build on the results of demonstration projects and model development in the areas of family violence and violence against women (e.g. community-based coordination committees/ protocols to address domestic violence, campus, personal security committees, etc.)* *And* *on the development of new or innovative models to address concerns of high-risk/high-need communities.*	*The Women, Girls and Personal Security dimension of the Partnership Program should build on existing formal and informal partnerships operating in many communities. It should encourage new, innovative partnerships, particularly in high-risk/high-need communities. It should encourage the development of resources, tools and information that will improve personal security of women and girls in Canadian communities.*	*The Women, Girls and Personal Security dimension of the Business Action Program should incorporate personal security issues concerning women and girls into planning and partnership development activities that will improve the quality of life in Canadian communities.*

Note: the Priority Population Focus recognizes that women and girls are differently situated and come from diverse populations, and that there are links among these priorities and those identified in the NCPC Policy Frameworks related to children, youth and Aboriginal populations.

Specific Populations of Concern	Community Mobilization Program	Investment Fund	Partnership Program	Business Action Program
	Personal Security Objective ***To promote conditions that produce individual and community resiliency to increase personal security and respond to gender-based crime effectively.***	***Personal Security Objective*** ***To identify and promote "strategic" interventions (or "best practices") that can reduce or minimize the risk factors associated with crimes against women and girls.***	***Personal Security Objective*** ***To provide information to communities on how to best address personal security issues affecting women and girls.***	***Personal Security Objective*** ***To raise public awareness of ways to minimize or reduce personal security risks, and to partner with the community to work toward improving the quality of life in Canadian communities.***
Adult Women *Priority Focus on:* Young Adult Women who are marginalized and/or at high risk, including living in high-risk/high-need communities. Women and their children living in high-risk personal/community situations. *For Future Consideration:* Senior Women living in high-risk/high-need communities or neighbourhoods.	*Activities:* Community-based activities using formal structures and informal mechanisms. *Focus:* Needs assessments, workshops, pilot projects. Activities should engage community members in the development of preventive action that will address known private and public personal security risk factors/situations that compromise safety. *Considerations:* Must help to establish, or build on existing community knowledge, skills and approaches.	*Activities:* Research and demonstration, evaluation, knowledge synthesis of community-based approaches to women's personal security issues. *Focus:* Research and demonstration to identify "best practices"; demonstration of new or innovative models, evaluation of existing models. *Considerations:* Innovative approaches may include new approaches; the application of existing approaches (e.g. community protocols) specifically to high-risk/ high-need communities. Needs to link to a process to identify and disseminate "best practices." Must help to develop interdisciplinary approaches linked to the broader community (e.g. programs that are linked to services that address the inter-related dimensions of personal security, such as income security, training, ESL/FSL, settlement support). The emphasis should be on the use of informal as well as formal networks.	*Activities:* Development of information, tools, resources to deal with community-identified concerns and issues. *Focus:* Topic focus to be determined by community but may be wide-ranging e.g. tools to develop specific community: awareness of issues, societal/community attitudes, values, media violence. A wide range of formats—traditional (e.g. paper, performance arts) as well as new media (video, computer interactive) to be considered. *Considerations:* Should not "reinvent" the wheel. Also partnerships/connections within and across communities via use of new media should be considered. Materials should be culturally and linguistically appropriate and accessible. There must be a strong interactive, participatory focus e.g. the resource or tools should be a means to link people together—not just a "paper" product.	*Activities:* Private sector partnership development and support for awareness and education and the development, implementation and evaluation of solutions that will improve community safety for women and girls. *Focus:* A unique focus on community safety within the business sector of communities. This may include a focus on prevention within industries (e.g. service industries such as banking, fast food, etc.), promotion of funding or in-kind contributions for community mobilization, awareness building, etc.

Specific Populations of Concern	Community Mobilization Program	Investment Fund	Partnership Program	Business Action Program
Young Women (13-18) *Priority Focus on:* Young women who are living in high-risk/high-need communities and family situations that increase the level of risk to their personal security, and young women who have multiple risk factors (e.g. history of victimization/exposure to violence and abuse, evidence of engaging in risk-taking behaviours —substance abuse, runaways, etc., or of becoming in conflict with the law). Teen mothers and their children.	*Activities:* Community and school-based activities using formal structures and informal mechanisms. *Focus:* Focus groups, participatory action research, needs assessments, conferences, workshops, gender mapping, pilot projects, etc. Activities should foster leadership and participation of young women to address the private spheres (family, relationships) and public spaces (commercial centres, entertainment, recreational sites, parks, schools, streets, etc.). *Considerations:* Must foster leadership, active participation and support of young women in crime prevention. Must support gender equality, participation in community life, and empowerment/resiliency. Activities that constructively engage young men in gender equality and in assuming accountability for personal security issues may be included.	*Activities:* Research and demonstration, evaluation, knowledge synthesis of community-based and school-based prevention models. *Focus:* Research and demonstration to identify "best practices"; demonstration of new or innovative models, evaluation of existing models. *Considerations:* Multi-disciplinary, community-based (with emphasis on school, social service, culture, and family linkages) that lend support to and emphasize partnerships. Must address differential socialization of boys and girls, acknowledge the gendered dimension of personal security issues, and support gender egalitarian relations, and support for those who have been exposed to, or experienced violence within the family. Multi-disciplinary projects that connect with/build community supports, networks and foster peer leadership and support should be emphasized.	*Activities:* Development of information, tools, resources to deal with community-identified concerns and issues. *Focus:* Topic focus to be determined with active participation of young women and with community needs at the fore. Could be wide-ranging, to include awareness of issue, societal/community attitudes, values, media violence. A wide range of formats—traditional (e.g. paper, performance arts) as well as new media (video, computer interactive) to be considered. *Considerations:* Should not "reinvent" the wheel. Partnerships/connections within and across communities via use of new media should be considered. Materials should be culturally and linguistically appropriate and accessible. There must be a strong interactive, participatory focus e.g. the resource or tools should be a means to link people together—not just a "paper" product.	*Activities:* Private sector partnership development and support for awareness and education and the development, implementation and evaluation of solutions that will improve community safety for women and girls. *Focus:* A unique focus on community safety within the business sector of communities. This may include a focus on prevention within industries (e.g. service industries such as banking, fast food, etc.), promotion of funding or in-kind contributions for community mobilization, awareness building, etc.

Specific Populations of Concern	Community Mobilization Program	Investment Fund	Partnership Program	Business Action Program
Girls (6-12) *Priority Focus on:* Girls who are living in high-risk/high-need communities, family situations or individual circumstances that increase their level of risk.	*Activities:* Community activities using formal structures (e.g. schools) and informal mechanisms. *Focus:* Needs assessments, planning activities, workshops, pilot projects. Activities that engage community members (especially those in positions of caregiving, trust or authority e.g. family, schools, recreation leaders) in the development of preventive supportive measures, including those that will promote resiliency, and protective measures to address situations of risk. *Considerations:* Priority to be placed on preventive/supportive activities that address the gendered nature of violence/abuse, support positive cognitive and social development, foster egalitarian relationships between girls and boys. Must foster active, age appropriate participation of girls in activities.	*Activities:* Research and demonstration, evaluation, knowledge synthesis of community-based and school-based prevention models and identification of "best practices." *Focus:* Evidence-based model development, implementation and evaluation, of new and existing models (with a gender-specific focus). Examples: Gender-based violence prevention (including sexual harassment, bullying), conflict resolution, in schools, clubs, sports and recreation. *Considerations:* Emphasis to be placed on peer-support, promotion of gender equality and egalitarian interactions, and pro-social behaviours of boys and girls as well as protective measures to address situations of risk. Emphasis on developing "best practices," specifically within models that address the gendered nature of violence. Must address differential socialization of boys and girls, acknowledge the gendered dimension of personal security issues, and foster gender egalitarian relations, and lend support to those who have been exposed to, or experienced violence within the family.	*Activities:* Development of information, tools, resources that can be used in a variety of learning contexts (e.g. schools, clubs, recreation programs, etc.). *Focus:* Topic focus to be determined by community but may be wide-ranging e.g. tools to develop specific community awareness of issue, societal/community attitudes, values, media violence. A wide range of formats—traditional (e.g. paper, performance arts) as well as new media (video, computer interactive) to be considered. *Considerations:* Should not "reinvent" the wheel. Also partnerships/connections across communities via use of new media should be considered. Materials should be culturally and linguistically appropriate and accessible. There must be a strong interactive, participatory focus e.g. the resource or tools should be a means to link people together—not just a "paper" product. Information should foster critical thinking and exchange on the topic of gender roles and engage girls and boys in pro-social ways.	*Activities:* Private sector partnership development and support for awareness and education and the development, implementation and evaluation of solutions that will improve community safety for women and girls. *Focus:* A unique focus on community safety within the business sector of communities. This may include a focus on prevention within schools (e.g. encouraging private sector funding or in-kind contributions for projects, community mobilization, awareness building, etc.).

Specific Populations of Concern	Community Mobilization Program	Investment Fund	Crime Prevention Partnership Program	Business Action Program
Girls (0-6) *Priority Focus on:* Girls who are living in high-risk/high-need communities, family situations or individual circumstances that increase their level of risk.	*Activities:* Community-based (especially health, social service, cultural and family-based) activities, using formal structures and informal mechanisms. *Focus:* Workshops, pilot projects engage community members (especially those in positions of caregiving, trust or authority e.g. family, schools, recreation leaders) in the development of preventive supportive measures, especially those that facilitate healthy social, cognitive and physical development, prevent abuse, and protect personal security. *Considerations:* Must help to establish community-appropriate strategies to support positive parenting/caregiving, protection and support. Must focus on identifying community strategies to improve conditions that will promote healthy development.	*Activities:* Research and demonstration, evaluation, knowledge synthesis of community-based (especially with links to health and early childhood and other family programs) prevention models. *Focus:* Community/culturally appropriate demonstration projects involving the families of girls at risk. Could include active parenting—knowledge and skills development that supports healthy development in all spheres (mind, body, and behaviour) and that counter traditional gender stereotypes and socialization. *Considerations:* Emphasis on multi-disciplinary and multi-dimensional strategies/services (e.g. prenatal care, parenting, mother/child support/home care) and general life skills (education/employment skills development). Requires a process to identify and disseminate "best practices".	*Activities:* Development of information, tools, resources targeted to parents of young girl children who are at high risk or living in high-risk/high-need communities. *Focus:* Highly practical emphasis on prenatal care, on positive caregiving and parenting, awareness/knowledge of and how to minimize/reduce risk factors. A wide range of formats—traditional (e.g. paper, performance arts) as well as new media (video, computer interactive) to be considered. *Considerations:* Should not "reinvent" the wheel and should link in with existing programs and services (e.g. parenting resource centres, new mothers programs, etc.). Materials should be culturally and linguistically appropriate and accessible.	*Activities:* Private sector partnership development and support for awareness and education and the development, implementation and evaluation of solutions that will foster positive and pro-social child development. *Focus:* Encouraging private sector funding or in-kind contributions for projects, community mobilization, awareness building, etc. for positive parenting/caregiving approaches, early childhood development, promotion of supportive family support policies, strategies, programs and working conditions for parents in the paid labour force.

CADRE STRATÉGIQUE CONCERNANT LA SÉCURITÉ PERSONNELLE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

STRATÉGIE NATIONALE
SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
ET LA PRÉVENTION DU CRIME

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME
JANVIER 2000

Canada

CADRE STRATÉGIQUE CONCERNANT LA SÉCURITÉ PERSONNELLE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

STRATÉGIE NATIONALE
SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE
ET LA PRÉVENTION DU CRIME

CENTRE NATIONAL DE PRÉVENTION DU CRIME
JANVIER 2000

Canada

This version is also available in English under the title:
Policy Framework for Addressing Personal Security Issues
Concerning Women and Girls.

Pour obtenir la version intégrale de ce cadre stratégique, prière de contacter :

Le Centre national de prévention du crime
284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
Canada
K1A 0H8

Sans frais : 1-877-302-2672

Tél : (613) 941-9306
Fax : (613) 952-3515
***Courriel :* ncpc@web.net**

Ce document est également disponible sur notre site Web
http://www.crime-prevention.org

Ce document peut être reproduit en tout ou en partie, par tout moyen, sans changement ou autorisation du Centre national de prévention du crime, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée pour assurer l'exactitude du contenu reproduit, que le Centre national de prévention du crime soit identifié comme auteur et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle du document original.

Remerciements

Le présent cadre stratégique est le fruit de contributions de nombreuses personnes d'un bout à l'autre du pays. Le Centre national de prévention du crime (CNPC) aimerait en particulier remercier le Comité directeur national sur la sécurité communautaire et la prévention du crime pour les orientations qu'il a fournies dans la préparation de ce document ainsi que les nombreuses personnes qui ont des connaissances spécialisées et de l'expérience dans la collectivité, ainsi que les représentants des pouvoirs publics qui ont fait des commentaires sur une version antérieure qui a circulé au cours de 1999.

Table des matières

1. INTRODUCTION 1

A. Objectif 1
B. Structure du présent document 1

2. CONTEXTE 2

A. Le concept de sécurité personnelle 2
B. Contexte social de la sécurité personnelle des femmes 3
C. Quelles sont les conséquences? 4
D. Considération politique à long terme 4
E. Élaborer un cadre stratégique intégré 6

3. RÔLE DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET LA PRÉVENTION DU CRIME DANS LA SOLUTION DES PROBLÈMES CONCERNANT LA SÉCURITÉ PERSONNELLE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES 7

A. Aperçu 7

4. PRINCIPALES QUESTIONS D'ORIENTATION 10

A. La situation actuelle 10
B. La sécurité personnelle des jeunes filles 11
C. La sécurité personnelle des femmes 13

5. LES PRINCIPES DIRECTEURS PROPOSÉS 15

6. BUT ET OBJECTIFS 19

A. But 19
B. Objectifs 19

7. ÉLÉMENTS DU CADRE STRATÉGIQUE 21

A. Éducation et sensibilisation du public 21
B. Projets pilotes et évaluations en matière de prévention/intervention 23
C. Élaboration de modèles 24
D. Recherche et développement des connaissances 24
E. Outils et ressources 25
F. Le rôle des entreprises 26

8. APERÇU DU FINANCEMENT 27

Annexe A - Sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles : facteurs de risque et répercussions
Annexe B - Sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles : priorités de financement

1. INTRODUCTION

A. Objectif

Le présent document présente un cadre stratégique concernant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Ce Cadre stratégique a été élaboré à la demande du comité directeur national sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. Investir dans la prévention du crime afin d'accroître la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles constitue l'une des priorités qui a été fixée pour la phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, annoncée en 1998. La phase II accorde une importance particulière à l'établissement de partenariats et au soutien accordé aux initiatives de prévention du crime conçues et mises en œuvre par les collectivités[1].

La Stratégie nationale apportera une contribution positive au soutien et à la promotion des efforts des collectivités visant à résoudre les problèmes de sécurité personnelle qui touchent les femmes et les jeunes filles, en mettant à profit les partenariats existants et en établissant de nouveaux partenariats et de nouveaux liens. Le cadre stratégique aidera le Centre national de prévention du crime (CNPC), qui est l'organe chargé de la mise en œuvre de la Stratégie, à déterminer, à gérer et finalement à financer les dossiers prioritaires. Le CNPC mettra ce cadre stratégique à exécution conjointement avec des cadres stratégiques complémentaires qui touchent les autres priorités de la Stratégie, c'est-à-dire les enfants (de 0 à 12 ans), les jeunes (de 13 à 18 ans) et les populations autochtones.

B. Structure du présent document

Ce document présente une vue d'ensemble des éléments suivants :

- le contexte
- le rôle de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime
- les principales préoccupations de politique générale
- les principes directeurs
- le but et les objectifs
- le contenu et le financement

[1] Dans le cadre de la Stratégie, le terme «collectivité» peut renvoyer à des réalités géographiques, comme des quartiers et des villes, ou humains comme des expériences communes ou des buts communs.

2. CONTEXTE

A. Le concept de sécurité personnelle

La « sécurité personnelle » est liée au bien-être physique, intellectuel, émotif, économique et spirituel d'une personne. Le crime — et la crainte du crime — constituent deux facteurs importants qui peuvent anéantir le sentiment de sécurité qu'éprouve une personne. Pour bien des femmes et des jeunes filles vivant au Canada aujourd'hui, la sécurité personnelle est compromise par les expériences de victimisation et par la crainte du crime.

Les expériences de victimisation

Près de la moitié des victimes de crimes au Canada sont des femmes; les femmes et les jeunes filles sont les victimes dans la majorité des cas de certains crimes avec violence signalés à la police, surtout les crimes qui se produisent dans la sphère privée tels que les agressions sexuelles et autres actes de violence domestique[2]. Les femmes sont aussi plus susceptibles que les hommes d'être les victimes d'homicides conjugaux[3]. L'Enquête de 1993 sur la violence faite aux femmes a révélé que la moitié des femmes canadiennes a été violentée au moins une fois depuis l'âge de 16 ans. Elle a révélé également qu'une importante proportion d'incidents violents n'est pas déclarée à la police[4].

Dans la *Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*, la violence contre les femmes est définie comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Les filles aussi bien que les garçons qui sont exposés à la violence au foyer durant leur enfance vivent toute une gamme de conséquences émotionnelles et comportementales, y compris la peur pour leur sécurité. L'exposition à la violence au foyer imprègne les enfants de l'idée qu'un comportement violent est une manière acceptable de résoudre les conflits et de d'exercer un pouvoir sur les femmes. À long terme, les adolescentes et les femmes courent plus de risques d'être la victime des hommes dans leurs rapports avec eux et d'éprouver des sentiments d'impuissance et de crainte.

---

2 En 1997, 42,2 % des crimes violents contre des femmes étaient commis par un membre de la famille et 9,5 % par un(e) ami(e); 11,2 % des crimes violents contre des hommes étaient commis par un membre de la famille et 2,7 % par un(e) ami (e). Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (1997). *UCRII*. Ottawa. Cat 85-205-XPE.

3 Entre 1977 et 1997, 75 % de toutes les victimes d'homicide conjugal au Canada étaient des femmes. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (1997) *Enquête sur les homicides*, Ottawa. En 1997 au Canada, 33,3 % des femmes victimes d'homicide (contre 3,1 % chez les hommes), ont été tuées par un conjoint ou un ex-conjoint. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique (1997) *Déclaration uniforme de la criminalité*. Ottawa.

4 L'enquête a révélé que seulement 14 % des incidents violents signalés par des femmes étaient déclarés à la police. Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique. *The Daily*, 18 nov. 1993

Les crimes violents représentent une menace majeure pour la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles, mais d'autres types de crimes les touchent aussi. Les crimes contre la propriété tels que la fraude, le vol et l'introduction par effraction ont des conséquences sur leur bien-être économique ainsi que sur leur sentiment de sécurité au foyer et au sein de leur collectivité. Les crimes tels que la fraude par téléphone constituent également un problème croissant dont les femmes plus âgées sont les victimes.

La crainte du crime

De récentes études indiquent que les femmes déclarent systématiquement éprouver une plus grande crainte du crime que les hommes. L'Enquête sociale générale de 1993 a révélé que 42 % de femmes, comparativement à 10 % des hommes, avaient soit très peur ou assez peur de se retrouver seules le soir à la maison[5]. La peur du crime peut avoir une pléiade de conséquences. Elle peut contribuer à ce que la personne se sente isolée, réduire sa participation à de nombreuses activités au sein de la société et finir par miner le bien-être individuel et collectif.

B. Contexte social de la sécurité personnelle des femmes

Il est largement reconnu que les actes qui menacent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles constituent un problème sociétal complexe, profondément enraciné dans des attitudes, des comportements et des institutions sociales qui facilitent et encouragent des rapports de force inégaux entre les hommes et les femmes et qui font en sorte que les femmes et les jeunes filles deviennent des « cibles acceptables » pour le crime, en particulier le crime lié à la violence et aux mauvais traitements[6].

La sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles est aussi compromise par des sous-entendus sociaux subtils mais puissants qui agissent dans la vie de tous les jours. Les inégalités entre les sexes sont renforcées par la socio-sexualisation des garçons et des filles ainsi que par les médias. Que ce soit parce qu'elles ont été elles-mêmes victimes ou parce qu'elles ont été exposées à des expériences où leurs mères, leurs sœurs, leurs amies ou leurs voisines étaient victimes, les filles et les femmes apprennent dès la tendre enfance que leur sécurité personnelle ne peut être tenue pour acquise. Elles sont exposées à la violence autrement que ne le sont les garçons et les hommes et sentent une forme ou une autre de danger, même dans les situations quotidiennes. Par exemple, selon l'enquête 1993 sur la violence faite aux femmes, 83 % des femmes qui utilisent les garages de stationnement se sont déclarées « très inquiètes » ou « un peu inquiètes » lorsqu'elles se rendent seules à leur voiture; 76 % étaient inquiètes lorsqu'elles attendaient ou prenaient

---

5 Sacco, Vincent F. (1995) *"Fear and Personal Safety"*, Juristat Vol. 15 No 9, Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

6 Le crime fondé sur le sexe englobe toute une série d'actions criminelles visant les femmes et les jeunes filles, ce qui comprend leur personne et/ou leurs biens. On parle de crimes fondés sur le sexe parce qu'ils sont ciblés par nature et qu'ils n'affectent pas les femmes et les jeunes filles de la même façon que les hommes et les garçons. Il est reconnu que la violence et les mauvais traitements peuvent s'exprimer de bien des façons et que les tendances à la violence et aux mauvais traitements se manifestent sur un continuum de comportements criminalisés et non criminalisés.

l'autobus ou le métro seules après la tombée du jour[7].

C. Quelles sont les conséquences?

La violence fondée sur le sexe a des conséquences pour les femmes et les jeunes filles prises individuellement, ainsi que pour les collectivités dans lesquelles elles vivent. Au plan individuel, l'exposition à la violence ou à une expérience de victimisation peut augmenter le niveau de risque pour leur sécurité personnelle. Par exemple, les jeunes filles qui s'enfuient de la maison parce qu'elles vivent dans la violence peuvent courir de nouveaux risques dans la « rue », y compris l'abus d'alcool ou de drogue, le VIH/SIDA, la violence de la part d'étrangers, l'encouragement à se prostituer ou à adopter un comportement antisocial ou criminel. Les femmes qui quittent un conjoint violent peuvent être confrontées à de nouvelles situations, comme l'insécurité financière, qui peuvent limiter leur capacité de se trouver un logement sûr, augmentant ainsi leur niveau de risque.

Le niveau de violence dirigée contre les femmes au sein de la collectivité contribue aussi à créer un sentiment de peur et de danger. Une récente étude pancanadienne auprès de groupes-témoins formés de jeunes filles (13 à 19 ans) et d'intervenants a révélé que la majorité des filles estimaient que leurs foyers et leurs collectivités n'étaient pas des lieux sûrs[8]. La crainte est omniprésente dans la vie quotidienne de bien des femmes et jeunes filles. Elle a des conséquences directes sur leur participation à la vie de la collectivité et contribue de manière importante au renforcement de l'inégalité entre les sexes. Les femmes et les jeunes filles peuvent modifier ou restreindre leurs activités quotidiennes (ne pas sortir seules le soir) afin de réduire les risques qu'elles perçoivent. Cela a pour effet d'entraver leur liberté personnelle de participer à la vie de la collectivité, par exemple leur accès aux possibilités d'étudier ou de travailler, et, de manière plus générale, cela mine leur sentiment d'être des citoyennes à part entière.

D. Considération politique à long terme

Les gouvernements partout dans le monde reconnaissent que les femmes et les jeunes filles sont aux prises avec des problèmes de sécurité personnelle, et tentent d'y apporter une solution. Il existe plusieurs instruments des Nations Unies, que le Canada a signés, qui reconnaissent que les actions constituant ou pouvant constituer une menace pour la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles sont des atteintes aux droits de la personne. Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux ont accordé une attention particulière à la question des femmes et de leur sécurité personnelle, et une série de mesures législatives et politiques ainsi que des programmes ont été adoptés afin de prévenir la violence dirigée contre les femmes et les enfants. La Fédération canadienne des municipalités a aussi joué un rôle crucial en vue d'accroître la sécurité communautaire en adoptant des

---

7 Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, *The Daily*, 18 novembre 1993.

8 Alliance des cinq centres de recherche sur la violence (novembre 1998) *Violence, Prevention and the Girl Child: Analysis of Focus Groups with Girls and Service Providers, Annexe III.* Chacun des cinq centres a organisé une série de groupes de discussions avec des fillettes et des fournisseurs de services, des enseignants, des avocats et des chercheurs dans leurs régions respectives.

plans d'urbanisme et des mesures de développement social. Les groupes communautaires, notamment les groupes de femmes et autres groupes de promotion de l'égalité, jouent un rôle important pour sensibiliser le public à la question de la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles et pour répondre aux besoins des personnes ayant subi des actes de violence. Le secteur privé, y compris les gens d'affaires et des associations comme l'Association canadienne des radiodiffuseurs, a donné son appui à des campagnes nationales et régionales de sensibilisation et d'éducation publique en matière de prévention.

Le 6 décembre 1998, les ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de la condition féminine ont publié la Déclaration d'Iqaluit sur la violence faite aux femmes. La Déclaration est le reflet d'une vision commune, des collectivités sûres et saines dans toutes les régions du Canada, et traduit la volonté des gouvernements respectifs de mettre un terme à la violence dirigée contre les femmes. Les ministres appuient les trois stratégies clés suivantes :

- l'accent mis sur l'éducation et la sensibilisation du public afin de modifier les attitudes et les comportements
- des services accessibles et sensibles aux besoins des victimes, dans le but de prévenir la revictimisation
- des programmes de justice efficaces afin de tenir les agresseurs responsables de leurs actes et d'offrir des programmes de traitement aux hommes violents.

Nos travaux visant à mettre fin à la violence faite aux femmes s'appuient sur notre conviction que :

- *Vivre sans violence est un droit, non un privilège;*
- *La violence contre les femmes n'est pas un problème d'ordre privé. Les actes de violence commis sont criminels et doivent être traités comme tels;*
- *La sécurité et la protection des victimes de violence ont priorité en matière d'intervention;*
- *L'élimination de la violence faite aux femmes repose sur la promotion de valeurs égalitaires entre les filles et les garçons dès leur plus jeune âge.*

Déclaration d'Iqaluit sur la violence faite aux femmes, décembre 1998
Ministres fédéral-provinciaux-territoriaux responsables de la condition féminine

Il est clair qu'une pléiade de stratégies à volets multiples faisant appel à la participation de nombreux groupes, institutions, organisations et individus sera requise pour que l'on réussisse à réduire la violence. Parce qu'il s'agit d'un problème profondément enraciné, prendre des mesures touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles est un enjeu politique à long terme qui concerne un grand nombre d'acteurs. La prévention est la clé du succès.

Les Nations Unies invitent instamment les États membres à adopter les Stratégies types de prévention qui suivent :

a) élaborer et mettre en œuvre des programmes pertinents et efficaces de sensibilisation et de formation du public en vue de prévenir la violence contre les femmes grâce à la promotion de l'égalité, de la collaboration, du respect mutuel et du partage des responsabilités entre les hommes et les femmes;

b) établir dans les entités publiques et privées des approches multidisciplinaires, tenant compte des sexospécificités, qui participent à l'élimination de la violence contre les femmes, en particulier grâce à des partenariats entre les responsables des services de répression et les services spécialisés dans la protection des femmes victimes de la violence;

c) établir des programmes à l'intention des délinquants ou des délinquants potentiels afin de promouvoir le règlement pacifique des conflits, la gestion et la maîtrise de la colère et la modification des attitudes à l'égard des rôles relevant de chacun des sexes et des relations entre les sexes;

d) élaborer des programmes de communication avec le public et fournir des informations aux femmes, y compris aux victimes de la violence, sur les rôles des deux sexes, les droits fondamentaux des femmes et les aspects sociaux, sanitaires, juridiques et économiques de la violence contre les femmes afin de donner à ces dernières les moyens de se protéger contre toutes les formes de violence;

e) rassembler et diffuser des informations sur les différentes formes de violence contre les femmes, les programmes disponibles pour lutter contre ce problème, notamment ceux concernant le règlement pacifique des conflits, sous une forme adaptée au public visé, y compris dans les établissements d'enseignement de tous les niveaux;

f) appuyer les initiatives prises par les organisations qui militent pour l'égalité des femmes et les organisations non gouvernementales pour sensibiliser le public à la question de la violence contre les femmes et contribuer à son élimination.

Résolution 52/86 de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 12 décembre 1997, Annexe – Stratégies types, article 14.

E. Élaborer un cadre stratégique intégré

De par sa nature même, le problème de la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles exige que l'on tienne compte d'une variété de perspectives dans l'élaboration de solutions. La sécurité personnelle comprend bien des dimensions – et les préoccupations en la matière qui se rapportent au crime et à la victimisation n'en constituent qu'une partie. Le présent cadre stratégique doit par conséquent être envisagé à la lumière d'un plan plus vaste qui a pour objet de faire progresser l'égalité entre les sexes[9].

Depuis le début des années 1980, les mesures prises par le gouvernement fédéral en vue de répondre à divers aspects de ce problème ont la plupart du temps fait l'objet d'une coordination entre les différents ministères. C'est ainsi que ces questions sont maintenant gérées « à l'horizontale », ce qui permet de passer par dessus les frontières traditionnelles qui existent entre les ministères et leurs différentes composantes.

[9] Condition féminine Canada (1995) *Plan fédéral pour l'égalité entre les sexes*. Le plan fédéral pour l'égalité entre les sexes comprend toute une gamme d'objectifs visant à favoriser l'égalité entre les sexes dans la société canadienne.

La gestion horizontale est source d'innovation, de collaboration et de coopération, et contribue à créer des partenariats. Elle vise à produire des politiques plus ouvertes, plus globales et plus sensibles aux besoins des gens.

On a eu recours à de nombreuses stratégies différentes afin de s'attaquer au problème de la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Les efforts déployés au niveau fédéral ont fait appel à plusieurs ministères et secteurs de l'appareil gouvernemental, à des degrés divers, et ont donné lieu à diverses activités ayant les objectifs suivants :

- Tenter de changer les attitudes et les valeurs de la société, par exemple par des campagnes de sensibilisation du public, et tenter de modifier les comportements en appuyant les efforts en vue d'enseigner des compétences interpersonnelles non-violentes (comme la résolution de problèmes, le règlement des différends).
- S'attaquer aux conditions sociales et environnementales sous-jacentes qui contribuent à la criminalité et à la peur du crime.
- Créer et appliquer des sanctions qui punissent les comportements qui portent atteinte à la sécurité personnelle des femmes ou la menacent (y compris la réforme des lois et des règlements existants).
- Répondre directement aux besoins des victimes lorsque cela relève du champ de compétence du gouvernement fédéral (p. ex., dispenser des services aux victimes de violence et à leurs familles).
- Contribuer aux infrastructures requises, par le biais notamment de programmes à frais partagés permettant d'investir dans la construction ou la réparation de foyers d'accueil relevant des provinces.
- Rehausser la qualité de l'intervention professionnelle (grâce à des cours de formation, des protocoles).
- Fournir des outils permettant de réduire les risques et les occasions, comme les plans d'urbanisme qui contribuent à la prévention du crime.
- Appuyer la recherche, la synthèse et la diffusion de l'information, la collecte de données nationales, l'analyse des tendances et les centres d'information.
- Aider les collectivités à se prendre en main et à se donner les moyens appropriés pour répondre aux problèmes de sécurité personnelle, que ce soit par des initiatives d'action communautaire ou par des projets spéciaux.

3. RÔLE DE LA STRATÉGIE NATIONALE SUR LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET LA PRÉVENTION DU CRIME DANS LA SOLUTION DES PROBLÈMES CONCERNANT LA SÉCURITÉ PERSONNELLE DES FEMMES ET DES JEUNES FILLES

A. Aperçu

Dans la Phase II de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles est définie comme étant une *priorité*. La Stratégie offre l'occasion d'étoffer les réalisations passées, de créer des liens entre les initiatives qui sont en cours de réalisation et d'insuffler un nouvel élan aux

démarches visant à assurer la sécurité personnelle et la sécurité des femmes dans les collectivités canadiennes.

La Stratégie se fonde sur les concepts suivants :

- la prévention de crime grâce au développement social, l'accent étant placé sur la détermination des causes profondes de la criminalité;
- une approche « équilibrée » pour la résolution des problèmes liés au crime, fondée sur des activités de développement social et des activités qui permettent de réduire les occasions propices au crime ou à la victimisation.

La Stratégie vient s'ajouter à plusieurs autres activités en cours qui ont rapport à la sécurité personnelle des femmes. Elle vise à renforcer la responsabilité de la collectivité et la capacité de celle-ci de résoudre les problèmes liés à la criminalité, ce qui comprend les problèmes concernant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Ces questions comportent de multiples dimensions et doivent être abordées sur bien des fronts par quantité d'intervenants. Il faut à la fois des stratégies à long terme, de portée générale, et des mesures de prévention immédiates à l'échelle des collectivités. Les mesures de prévention du crime ont un rôle spécifique à jouer à l'égard des facteurs qui contribuent au risque, mais elles ne fonctionnent pas en vase clos. Les mesures de prévention du crime tiennent compte du contexte social global et se conjuguent aux mesures prises par d'autres intervenants pour faire face à un éventail de facteurs sociaux liés les uns aux autres. Leur « créneau » particulier consiste à se concentrer sur la réduction des risques, des occasions et des situations qui contribuent au crime, à la crainte du crime et à la victimisation.

La Stratégie nationale fait appel à plusieurs mécanismes, qui peuvent tous être utilisés pour régler les problèmes de sécurité personnelle qui inquiètent les femmes et les jeunes filles.

L'**Initiative pour des collectivités plus sûres** se divise en quatre volets : le Programme de mobilisation des collectivités, le Fonds d'investissement dans la prévention du crime, le Programme de partenariat en prévention du crime et le Programme d'intervention des entreprises pour la prévention du crime.

Le *Programme de mobilisation des collectivités* vise essentiellement à aider les collectivités à élaborer des démarches approfondies et durables de prévention du crime et à entreprendre des activités qui s'attaquent aux *racines* de la criminalité. Le programme encourage les partenariats entre les différents intervenants au sein de la collectivité, les mesures de sensibilisation du public et la prise en charge par la collectivité. Le programme est conçu dans le but de servir de complément à des activités déjà en cours un peu partout au pays. La participation des gouvernements provinciaux ou territoriaux, par l'entremise de comités de gestion conjoints, est essentielle[10]. Le programme reconnaît

[10] Chaque comité de gestion est formé de représentants du gouvernement provincial ou territorial intéressé, de représentants du gouvernement fédéral et d'intervenants issus de la collectivité et qui s'intéressent à la prévention du crime issu de la collectivité.

qu'en matière de prévention du crime, la capacité d'intervention des collectivités varie. Certaines collectivités ne possèdent même pas l'infrastructure nécessaire pour commencer à élaborer un plan d'intervention. D'autres ont déjà formulé des plans assortis de buts, d'objectifs et d'activités bien définis. Le programme est conçu pour fournir un appui et des fonds qui répondent spécifiquement aux besoins des collectivités, notamment en ce qui a trait à l'évaluation des besoins, la planification, la formation, la diffusion de renseignements, le développement des compétences, la résolution de conflits, l'édification du consensus et l'évaluation des mesures de prévention du crime.

Le *Fonds d'investissement dans la prévention du crime* a pour objet de financer la mise en place au Canada d'initiatives de prévention du crime qui sont prometteures, et de faciliter la diffusion de renseignements à leur sujet. Le fonds appuie un nombre limité de projets pilotes ou de recherches et d'évaluations dans les diverses régions du Canada. Ces projets aideront les décideurs et les praticiens à trouver, évaluer et partager de l'information au sujet de modèles innovateurs en prévention de crime. En particulier, le Fonds finance la recherche et l'évaluation portant sur les coûts, les avantages et l'efficacité des projets en matière de la prévention du crime et de victimisation dans des circonstances et des environnements différents. Ces renseignements faciliteront l'élaboration de nouveaux programmes et permettront d'apporter des améliorations aux programmes existants afin de créer une approche plus rentable et plus intégrée en matière de prévention du crime au Canada.

Le *Programme de partenariat en prévention du crime* vise à soutenir la participation des organisations non gouvernementales (nationales et internationales) capables de contribuer aux activités locales de prévention du crime. Le programme aide ces organisations à produire des renseignements, des outils et des ressources qui aideront les collectivités à entreprendre des initiatives de prévention du crime et à partager l'information. Le programme finance des activités comme : l'élaboration d'outils d'évaluation des besoins; la prestation de conseils et de consultations spécialisées; des séminaires et des conférences; des activités de formation et de perfectionnement professionnel reliées à l'exécution de programmes locaux de prévention du crime; la recherche et la production des ressources et de la documentation nécessaires aux collectivités; l'élaboration d'outils de contrôle et d'évaluation des programmes de prévention

Le *Programme d'intervention des entreprises* vise à appuyer et à intensifier la participation du secteur privé dans les activités destinées à réduire le crime et à accroître la sécurité communautaire. Le programme est conçu de manière à inciter les professionnels et les gens d'affaires à s'engager davantage dans des actions destinées à rendre les collectivités canadiennes plus sûres. Le programme appuie les activités de sensibilisation à la prévention du crime et vise à obtenir la participation active des gens d'affaires, que ce soit pour fournir des ressources, des outils ou une aide qui permettra d'améliorer la qualité de vie des Canadiens et des Canadiennes.

Le **Programme d'information et d'éducation auprès du public** a été créé pour sensibiliser et informer le public au sujet de la criminalité et de la victimisation et des

réponses qui peuvent être apportées. Le programme invite les Canadiens et les Canadiennes de tous âges et de tous les milieux à créer un environnement plus sûr pour eux-mêmes, leurs familles et leurs voisins. Le programme appuie la diffusion des enseignements tirés des projets qui auront été financés dans le cadre de la Stratégie nationale.

4. PRINCIPALES QUESTIONS D'ORIENTATION

A. La situation actuelle

i. Insuffler un nouvel élan aux démarches visant à accroître la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles

Parce que les données nationales sur les tendances nous font défaut et parce que tous les cas ne sont pas signalés à la police, il est difficile de dire si la violence faite aux femmes et aux jeunes filles augmente ou diminue, tout comme il est difficile de dire si la sécurité personnelle des Canadiens et des Canadiennes s'améliore ou se détériore. Il est certain toutefois qu'il s'agit d'une préoccupation majeure pour bon nombre d'entre eux. Même si les efforts consentis au cours de la dernière décennie en vue d'accroître la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles au Canada n'ont pas manqué de soulever la controverse et les difficultés, certains progrès ont été réalisés. Ainsi, on constate :

- une acceptation et une reconnaissance plus grande du fait que la violence faite aux femmes constitue un grave problème;
- une meilleure compréhension et une analyse plus fine de la dynamique de la violence;
- une importance plus grande accordée à la prévention et aux solutions en matière de justice pénale;
- une appréciation croissante des analyses qui tiennent compte des différences entre les sexes y compris les recherches effectuées par les groupes d'action féministes;
- une meilleure compréhension des problèmes liés à la diversité et des mesures mieux adaptées pour y répondre;
- une volonté plus grande de travailler en collaboration, avec des approches multi-sectorielles;
- une reconnaissance beaucoup plus grande de l'importance du partenariat et de la nécessité de travailler ensemble pour résoudre ce problème très complexe[11].

Il y a tout lieu de tirer les leçons de l'expérience collective, depuis celle des collectivités locales jusqu'à celle du pays tout entier, et de poursuivre sur cette lancée. La consolidation des partenariats entre les parties intéressées par ces problèmes constitue un élément essentiel de ce processus.

---

[11] Santé Canada, Unité de la prévention de la violence familiale (1997), « Groupe de discussion sur la violence faite aux femmes et à leurs enfants », Ottawa, 26 Novembre 1997; voir aussi Denham, Donna et Joan Gillespie (1998), *Two Steps Forward, One Step Back: An Overview of Canadian Initiatives and Resources to end Woman Abuse, 1989-1997*, Ottawa, Santé Canada, Unité de la prévention de la violence familiale.

B. La sécurité personnelle des jeunes filles

i. Facteurs de risque directs et indirects

La recherche a permis de découvrir divers facteurs de risque directs et indirects associés à la victimisation et aux comportements risqués ou délinquants des jeunes filles. Dans certains cas, il existe une *preuve empirique* du lien *direct* entre le facteur de risque et le crime; d'autres facteurs peuvent parfois être *liés indirectement* au crime. Tous les facteurs directs ou indirects n'ont pas la même importance. Il se peut aussi que la présence de plusieurs facteurs (ou certaines combinaisons de facteurs) augmente le risque qu'une personne soit victime d'un crime. Par ailleurs, la présence ou une combinaison de facteurs de risque peuvent influer sur le comportement criminel de la personne. Il faut en même temps se rappeler qu'il y a beaucoup d'autres facteurs qui influencent les pensées, les émotions et les comportements possibles d'une jeune fille ou d'un jeune homme ayant été victime ou auteur d'un crime. Des facteurs individuels comme les habiletés d'adaptation et l'espoir, tout comme des facteurs communautaires comme l'appui de la famille, des amis, des professeurs, peuvent jouer un rôle crucial au niveau de la prévention.

Les facteurs de risque peuvent aussi changer selon l'âge et le stade de développement d'un enfant, et ils peuvent changer en fonction du contexte dans lequel l'enfant grandit et socialise. La recherche indique que les enfants des deux sexes peuvent être affectés, mais de façons différentes.

Il y aurait tout lieu de mettre au point un modèle de la victimisation fondée sur le sexe et de mettre au jour les relations entre les comportements à risque et les comportements délinquants des jeunes filles à différents âges et stades de développement. Le tableau de l'annexe A donne une liste très sommaire des principaux facteurs de risque qui ont des conséquences pour la sécurité personnelle des jeunes filles et qui peuvent, dans certaines circonstances, été liés à des comportements risqués ou délinquants.

ii. Recherches et connaissances limitées

Nos connaissances sur la problématique de la sécurité personnelle des jeunes filles sont très limitées. Les principales menaces à la sécurité personnelle des jeunes filles semblent provenir du foyer ou des fréquentations durant l'adolescence. Une étude de victimisation canadienne récente a indiqué que 56 % des filles ont été agressées par des membres de leur famille et que près de 80 % des enfants victimes d'une agression sexuelle étaient des filles[12].

Bien que les jeunes filles semblent être plus à risque pour toutes les formes de violence, les recherches à ce sujet au plan théorique, politique ou juridique font défaut. Une série d'études bibliographiques réalisées par l'alliance des Cinq Centres de recherche sur la

[12] Fitzgerald, Robin (1996), Enfants et adolescents victimes d'agression, 1996 – Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique – *Juristat*.

violence (1998) a examiné les liens qui existaient entre différents problèmes et comportements liés à la violence dirigée contre les jeunes filles[13]. On a constaté notamment une absence à peu près complète d'information sur les problèmes et les expériences concrètes des jeunes filles, surtout celles qui sont marginalisées dans la société en raison de facteurs comme la race, la classe sociale, l'orientation sexuelle ou l'invalidité. L'information sur les jeunes filles autochtones est aussi qualifiée de « sporadique, minimale et non systématique[14] ».

Les conséquences de l'exposition à la violence constituent un sujet particulièrement préoccupant. Selon une évaluation conservatrice, le nombre d'enfants qui sont témoins de violence à la maison au Canada se situerait entre 160 000 et 500 000 annuellement[15]. Les jeunes filles qui sont témoins des mauvais traitements subis par leur mère peuvent éprouver (entre autres) : une détresse émotive, des problèmes d'intériorisation, des problèmes sociaux et scolaires ainsi que des attitudes incorrectes au sujet de la violence dans les relations interpersonnelles. L'exposition à la violence diffusée par les médias est aussi un sujet d'inquiétude.

La proportion de jeunes filles qui ont eu des démêlés avec le système de justice pénale à titre de contrevenantes est relativement faible par rapport aux garçons. On ne dispose pas actuellement d'études spécifiques aux garçons et aux filles sur les liens entre leurs expériences de victimisation durant l'enfance (y compris l'exposition à la violence au foyer) et les conséquences individuelles telles que les comportements à risque (y compris les comportements délinquants) qui à leur tour augmentent leur vulnérabilité à une victimisation supplémentaire. Les études sur la dynamique de la violence et de l'agression commises par les filles font également défaut. Il est nécessaire d'élaborer des approches appropriées et innovatrices afin d'intervenir auprès des jeunes filles qui, sans intervention et sans aide, risquent de s'ancrer dans leur comportement criminel[16].

iii. Stratégies, modèles et mécanismes efficaces de prévention

Un examen critique de la documentation révèle que dans les principales stratégies et les modèles de prévention destinés aux enfants, on a généralement adopté une approche qui ne faisait pas de distinction entre les sexes[17]. La recherche sur les différences entre les

---

13 Les sujets portaient notamment sur : certaines considérations théoriques sur l'anorexie et la boulimie chez les filles victimes de violence; la violence chez les filles marginalisées; le trafic et l'exploitation sexuelle des filles et des jeunes femmes; la violence dirigée contre les enfants, intervention, prévention, questions juridiques : un examen de la bibliographie canadienne, féminine et autochtone; l'éducation et la prévention de la violence à l'école : examen critique de la bibliographie; le harcèlement sexuel des filles de huit à dix-huit ans; les réactions différentes des garçons et des filles à la violence faite aux femmes : réflexion et nouvelles pistes de recherche.

14 Jiwani, Yasmin (1998) "Violence Against Marginalized Girls". L'alliance des Cinq Centres de recherche sur la violence. (Novembre 1998) *Violence Prevention and the Girl Child: Literature Reviews of Select Areas, Annexe I.*

15 Sudermann, M. et P. Jaffe. "Children Who Witness Violence". Ottawa : allocution parrainée par Santé Canada. 26 janvier 1999.

16 Les comportements délinquants des filles et des jeunes femmes sont aussi pris en compte dans la Stratégie nationale, dans les volets consacrés à l'enfance et à l'adolescence.

17 Haskell, Lori (1998) "Violence Prevention Education in Schools: A Critical Literature Review". L'alliance des Cinq Centres de recherche sur la violence. (Novembre 1998) *Violence Prevention and the Girl Child: Literature Reviews of Select Areas, annexe I.*

réactions des filles et des garçons face à l'exposition à la violence en est encore à ses débuts[18]. Dans le cadre de la phase I de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime, on a élaboré des modèles de prévention du crime pour les enfants et les adolescents de façon générale, mais pas pour les jeunes filles en particulier. D'autres travaux sont requis pour étudier les conditions qui contribuent à la criminalité, ainsi que les facteurs de protection (y compris la capacité de résister) qui sont liés à la prévention afin d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies innovatrices et créatrices.

C. La sécurité personnelle des femmes

i. Facteurs de risque directs et indirects

Le fait que la violence fondée sur le sexe constitue la principale menace à la sécurité personnelle de femmes au Canada a été relativement bien documenté dans les études portant sur la criminalité et la victimisation. Les récentes données de police indiquent que la moitié des victimes de crimes au Canada sont des femmes.

Les statistiques sur les crimes rapportés ne fournissent cependant qu'une partie du portrait. L'enquête sur la violence faite aux femmes menée par Statistique Canada en 1993 a révélé que trois femmes mariées ou anciennement mariées sur dix avaient déjà été victimes d'au moins un incident de violence physique ou sexuelle aux mains de leur partenaire ou conjoint. Les femmes sont particulièrement à risque lorsqu'elles ont entre 18 et 24 ans. De plus, le risque d'être agressée par son partenaire augmente durant la grossesse : plus d'une femme sur cinq ayant déclaré avoir été agressées ont dit qu'elles l'avaient été durant leur grossesse[19].

D'après une enquête par sondage menée en 1997, les femmes représentent 84 % des victimes d'agressions sexuelles signalées à la police. De ces agressions, 33 % ont été perpétrées par une connaissance, 27 % par un membre de la famille, et 23 % par un étranger[20].
Les crimes contre la propriété des femmes, notamment les vols, les introductions par effraction et les fraudes, contribuent à ébranler encore davantage leur sentiment de sécurité personnelle et à augmenter leur peur du crime.

Quels sont les facteurs de risque et les facteurs indirects qui affectent la sécurité personnelle de femmes? Dans certains cas, il existe une *preuve empirique* du lien *direct* entre le facteur de risque et le crime (notamment les crimes avec violence); d'autres facteurs peuvent parfois être *liés indirectement* au crime. Tous les facteurs directs ou

---

18 James, Emilie et Marlies Suderman. "Gender Differences in Children's Responses to Exposure to Woman Abuse: Review and New Directions for Research". L'alliance des Cinq Centres de recherche sur la violence. (Novembre 1998) *Violence Prevention and the Girl Child: Literature Reviews of Select Areas,Annexe I.*

19 Pour un résumé de l'enquête, voir Rodgers, Karen (1994) « Résultats d'une enquête nationale sur l'agression contre la conjointe». Statistique Canada, Juristat, vol. 14, n° 9, et pour une analyse plus poussée, voir Johnson, Holly (1996) *Dangerous Domains: Violence Against Women*. Toronto, Nelson Canada.

20 Statistiques de la criminalité du Canada 1997, *Juristat*, vol. 18 n° 11. Ottawa, Statistique Canada, Centre canadien de statistique juridique (1997)

indirects n'ont pas la même importance. Il se peut aussi que la présence de plusieurs facteurs (ou certaines combinaisons de facteurs) augmente les risques qu'une personne soit victime d'un crime. Une jeune femme qui fait une fugue et qui se retrouve dans la rue peut adopter des comportements à risque ou délinquants comme la prostitution, ce qui, à son tour, augmente ses risques d'être victime d'un crime[21].

Les femmes de 18 ans et plus commettent moins de 20 % de toutes les infractions au *Code Criminel* rapportées à la police[22]. En 1997,

- 49 % des crimes commis par des femmes étaient des infractions contre la propriété;
- 23 % étaient des crimes violents (principalement des voies de fait simples), et
- 28 % étaient des infractions liées à la prostitution, à des méfaits ou au défaut de se conformer à une ordonnance du tribunal[23].

Alors que moins d'un cinquième des infractions au Canada sont commises par des femmes, il est reconnu que les expériences de socialisation durant l'enfance peuvent, dans certaines circonstances ou combinées à d'autres facteurs de risque, avoir des conséquences sur la vulnérabilité ou la propension personnelle à un comportement criminel. Les enfants des deux sexes peuvent être affectés, mais la recherche indique que les garçons et les filles sont affectées de manière différente. Par exemple, de nombreuses études sur la violence et les agressions ont démontré que les styles et les modèles de violence étaient différents pour les hommes et les femmes.

Il y aurait tout lieu de mettre au point un modèle de la victimisation qui tienne compte des différences entre les sexes et de mettre au jour les relations entre les comportements à risque et les comportements délinquants des femmes. Le tableau de l'annexe A donne une liste très sommaire des principaux facteurs de risque qui ont des conséquences pour la sécurité personnelle des femmes et qui peuvent, dans certaines circonstances, être liés à des comportements risqués ou délinquants.

ii. Recherches et connaissances limitées

Grâce à l'enquête menée en 1993 par Statistique Canada sur la violence faite aux femmes, nous possédons de solides données de base sur quelques-unes des principales menaces à la sécurité personnelle des femmes (voir plus haut). Les problèmes plus récents, comme le trafic et l'exploitation sexuelle des femmes font l'objet de recherches plus approfondies grâce notamment au fonds de recherche de Condition féminine Canada.

---

21 Entre 1991 et 1995, 60 des 63 victimes de meurtres « connus » de prostitué/e/s étaient des femmes. Duchesne, Doreen, « Street Prostitution in Canada », *Juristat*, vol. 17, n° 2 Ottawa: Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

22 Statistique Canada (1998) Statistique de la criminalité du Canada 1997, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique. Ce chiffre inclut les infractions routières.

23 Statistique Canada (1998) Statistique de la criminalité du Canada 1997, Ottawa, Centre canadien de la statistique juridique. Ce chiffre exclut les infractions routières.

Il existe très peu de recherches sur la relation entre les expériences durant l'enfance (comme la victimisation) et le comportement à l'âge adulte qui prennent en compte les différences entre les sexes, sinon qu'il y a des liens possibles (ainsi, la majorité des femmes purgeant une peine dans un établissement fédéral au Canada ont été victimes de violence ou de crime au cours de leur enfance). Il faudra aussi effectuer d'autres études sur la dynamique de la violence et de l'agression commises par des femmes[24].

De même, il y a très peu de recherches prenant en compte la différence entre les sexes et démontrant de quelle manière les crimes contre la propriété affectent la sécurité personnelle de femmes. Quelques chercheurs ont découvert que les femmes perçoivent les risques associés aux entrées par effraction, par exemple, comme des risques possibles d'agression sexuelle[25].

iii. Stratégies, modèles et mécanismes efficaces de prévention

Aucun modèle spécifique de prévention du crime concernant les femmes et leur sécurité personnelle n'a été articulée pour la Stratégie nationale. Il existe cependant de bonnes sources (nationales et internationales) auxquelles puiser pour créer un tel modèle.

5. LES PRINCIPES DIRECTEURS PROPOSÉS

Le cadre stratégique sur la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles devrait s'appuyer sur les principes suivants :

1. Tenir compte de la sexospécificité dans tous les volets de la Stratégie.

La Stratégie reconnaît actuellement que les problèmes de sécurité personnelle ne sont pas les mêmes pour les hommes et les femmes et signale qu'il faut se pencher sur les problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. La Stratégie doit aussi tenir compte dans tous ses aspects de l'engagement plus général pris par le gouvernement fédéral de reconnaître l'égalité entre les hommes et les femmes et d'assurer un équilibre entre les deux.

> *Depuis 1995, la prise en compte des différences entre les sexes est une exigence formelle du processus fédéral d'élaboration des politiques. Ainsi, le sexe d'une personne doit être considéré comme une variable importante dans l'élaboration des politiques et doit être pris en compte dans tous les mécanismes de financement mis en place par la Stratégie.*
>
> Condition féminine Canada. *Analyse comparative entre les sexes : Guide d'élaboration de politiques. Document de travail, http://www.swc-cfc.gc.ca*

[24] Shaw, Margaret et Sheryl Dubois (1995) *Comprendre la violence exercée par des femmes*. Ottawa, Service correctionnel du Canada.

[25] Pour une discussion de cette recherche, voir Johnson, Holly (1996) *Dangerous Domains: Violence Against Women*. Toronto, Nelson Canada, p. 62.

2. Faire en sorte que les activités tiennent compte de la manière dont les « causes profondes » de la criminalité menacent ou compromettent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles.

La Stratégie a pour but d'appuyer les initiatives de prévention du crime qui ont pour cible des facteurs de risque associés aux comportements délinquants, à la victimisation et à la sécurité communautaire.

> *L'omniprésence de la violence faite aux femmes indique qu'elle est profondément enracinée dans les attitudes et les comportements et qu'il faut s'y attaquer en adoptant différentes approches, sociale, économique ou spirituelle…Les systèmes de justice pénale peuvent être mis à contribution et devenir des outils plus efficaces pour condamner, prévenir et sanctionner les incidents de violence dirigée contre les femmes.*
>
> *Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale : guide de ressources, p. 2.*

Par ailleurs, il est évident que le cadre stratégique doit appuyer les conceptions de la prévention du crime qui abordent les questions relatives à la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles en prenant en compte :

- le contexte général, historique et actuel, dans lequel s'inscrit l'inégalité entre les hommes et les femmes
- les réalités et les expériences de vie des femmes, depuis l'enfance jusqu'à l'âge adulte, y compris les conditions de vie d'un grand nombre de femmes (comme la pauvreté, l'isolement, la marginalité)
- les facteurs de risque directs et indirects associés à la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles
- les attitudes et les valeurs sociales qui, de façon générale, engendrent ou maintiennent les inégalités entre les hommes et les femmes
- les comportements violents ou autres qui ont directement pour conséquence de menacer les femmes ou de leur faire craindre pour leur sécurité personnelle
- le rôle des médias traditionnels et nouveaux qui reflètent et renforcent les attitudes et les croyances sociales, notamment les attitudes qui perpétuent les inégalités entre les hommes et les femmes et qui banalisent la violence
- le rôle du système de justice pénale 'traditionnel' qui perpétue, implicitement ou explicitement, les inégalités
- le rôle du système de justice pénale 'en évolution' qui constitue un *agent de changement* pour s'attaquer aux racines de la criminalité.

3. Faire en sorte que la différence et la diversité des expériences vécues par les femmes et les jeunes filles soit reconnue et reflétée dans tous les aspects de la Stratégie.

La Stratégie doit refléter la différence et la diversité qui existe chez les femmes et les jeunes filles au Canada. Elle doit traduire et chercher à mieux comprendre les expériences différentes qui se rapportent à des facteurs tels que l'âge, la race, la condition d'Autochtone, la situation géographique, la classe, l'invalidité, la culture, la langue, l'orientation sexuelle, la santé et la situation socio-économique. À cette fin, la Stratégie doit mettre l'accent sur le soutien pratique qui fait appel à des mécanismes formels et

informels (comme les réseaux d'amis, les clubs, etc.) pour atteindre les femmes et les jeunes filles.

4. Faire participer les femmes et les jeunes filles au processus.

La Stratégie doit inclure l'engagement de faire participer activement les femmes et les jeunes filles à la recherche, à l'élaboration et à l'évaluation des solutions aux problèmes de la criminalité. Cette approche s'harmonise avec les principes de prévention du crime par le développement social, une approche qui est à la base de bien des aspects de la Stratégie. On devrait favoriser la recherche multidisciplinaire et interdisciplinaire qui favorise la compréhension des causes profondes du crime et de la victimisation ainsi que la compréhension de la manière dont elles touchent divers groupes de femmes et de filles. Il y a lieu d'encourager la mise en place de partenariats et de réseaux qui s'attaqueront au problème de la sécurité personnelle.

5. Prendre des mesures au niveau de la collectivité qui puissent d'une manière constructive amener les hommes et les garçons à amorcer un processus de changement.

La Stratégie devrait inclure des mesures visant à :

- proposer des modèles de comportement positif et égalitaire en faisant appel à tous les intervenants au sein de la collectivité
- éduquer et sensibiliser les gens sur la nature *sexuée* de la violence comme premier pas en vue d'y mettre fin
- assurer des liens avec des stratégies plus globales en matière de justice pénale qui visent à responsabiliser les contrevenants et à modifier leur comportement.

6. Établir des liens avec d'autres cadres stratégiques ou mécanismes afin de susciter ou d'accélérer le changement.

Pour faciliter une approche horizontale de la prévention du crime, il est nécessaire de créer des liens avec les autres intervenants dont le travail contribue à changer la situation en ce qui concerne la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles, ce qui comprend :

- une gamme d'initiatives fédérales destinées à améliorer la condition des femmes et des filles au Canada, en général, et la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles, en particulier[26] ;
- une gamme de stratégies provinciales et territoriales qui visent à améliorer la condition des femmes et des filles et à régler les problèmes de sécurité personnelle qui touchent les femmes et les jeunes filles, ce qui comprend les stratégies de prévention telles que les campagnes et les programmes de sensibilisation et

[26] Pour obtenir la liste des programmes et services fédéraux, voir Condition féminine Canada, *Guide des programmes et des services du gouvernement fédéral à l'intention des femmes 1999-2000*, et Santé Canada, *Guide to Federal Government Services for Children and Youth 1999*.

d'éducation du public ainsi qu'un soutien aux services destinés aux victimes et à d'autres mesures en matière de justice pénale;

- une gamme de politiques, d'initiatives et de programmes communautaires qui visent à améliorer la sécurité de la collectivité, de manière générale, et la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles, en particulier, ce qui comprend des modifications d'ordre politique aux plans d'urbanisme, un aménagement plus sécuritaire des lieux publics, des projets de prévention du crime axés sur l'action et bien ancrés dans la collectivité dont l'objet est de réduire les risques et d'améliorer la qualité de vie du milieu, ainsi que quantité d'activités de développement social mettant à contribution toute une série d'intervenants (écoles, policiers, organisations de femmes, services de première ligne et secteur privé, par exemple) dans le processus de changement;
- une action internationale qui vise à faire progresser l'égalité entre les sexes et à améliorer la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles.

7. Resserrer les liens avec les ONG et le secteur privé.

Depuis plusieurs années, de nombreuses organisations de femmes et autres groupes de promotion de l'égalité dans les collectivités canadiennes ont été à l'avant-garde des efforts visant à régler les problèmes de sécurité personnelle concernant les femmes et les jeunes filles, et il est nécessaire de resserrer les liens avec ces sources d'expérience et d'expertise. Il y a lieu de faire de même avec des ONG comme le Réseau Éducation-Médias ou Évaluation-Médias et la commission des étudiants du Canada, et d'encourager la participation du secteur privé.

8. Renforcer la cohésion interne de la Stratégie.

La Stratégie identifie trois groupes prioritaires : les enfants et les adolescents, les populations autochtones et les femmes. Il y a de nombreux recoupements entre ces trois groupes et au sein de chaque volet du programme de financement. Ces recoupements devraient être clairement articulés si l'on veut adopter une approche cohérente qui respecte les principes de l'analyse ajustée selon les différences entre les sexes. Cela est particulièrement important lorsqu'il s'agit de s'attaquer au problème du comportement délinquant des femmes et des jeunes filles dans le cadre du volet « prévention du crime ». La recherche indique que certains problèmes comme les fugues, les stratégies d'adaptation non appropriées (comme l'abus d'alcool ou de drogue) et le comportement violent peuvent avoir pour source des problèmes de sécurité personnelle compromise. D'autres domaines de préoccupation sont les questions de sécurité personnelle affectant les jeunes garçons et la façon dont l'exposition à la violence et la victimisation de l'enfant peut affecter les futurs comportements agressifs de l'adulte (y compris l'agressivité dirigée vers les femmes et les filles). Tous les aspects de la stratégie doivent également envisager des solutions appropriées au niveau culturel.

9. Assurer une meilleure collaboration entre les disciplines et les secteurs.

Le gouvernement fédéral est un des acteurs qui contribue à élaborer et à mettre en œuvre un ensemble de stratégies destinées à s'attaquer aux problèmes de sécurité personnelle vécus par les femmes et les jeunes filles. Mais il existe un fort sentiment de solidarité et de partenariat partagé par l'ensemble des acteurs qui reconnaissent que les solutions dans bien des secteurs passent par la coordination. Aussi, ils ont bon espoir que la Stratégie adoptera une approche fondée sur la consultation. Il est notamment crucial que l'élaboration de la Stratégie fasse appel à la participation de tous les partenaires et intervenants provinciaux et territoriaux, ce qui comprend les associations de défense des droits égaux et les intervenants de première ligne dans la collectivité (maisons de refuge, centres de crise, etc.). On doit aussi mettre l'accent sur la mise au point de mécanismes destinés à favoriser l'échange de renseignements à tous les niveaux.

10. Susciter et soutenir la participation de la collectivité aux mesures visant à améliorer la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles.

La Stratégie fournit aux collectivités l'occasion d'innover et de se donner des moyens. Elle soulève aussi un défi : celui de trouver des moyens de maintenir l'activité à la suite du retrait du financement fédéral. On doit envisager dès le début du travail sur de nouveaux projets des moyens de favoriser leur viabilité, notamment par des liens avec d'autres institutions ou d'autres structures du milieu.

6. BUT ET OBJECTIFS

A. But

Voici quel est le but du cadre stratégique :

- **Déterminer et réduire la gamme de facteurs et de situations qui compromettent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles et contribuent aux crimes dirigées contre elles.**

La détermination et la réduction de ces facteurs et situations exige une stratégie plus générale et à long terme et une approche fondée sur le partenariat visant à modifier les attitudes, les valeurs et les structures sous-jacentes qui créent l'inégalité tout en mettant en œuvre des mesures de prévention communautaires plus immédiates pour réduire les risques.

B. Objectifs

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

- Découvrir les causes profondes et les facteurs de risque qui contribuent aux crimes contre les femmes et les jeunes filles d'origines diverses.

- Favoriser l'échange de renseignements qui aideront les collectivités à s'attaquer aux problèmes de sécurité personnelle que vivent les femmes et les jeunes filles placées dans des contextes différents.

- Déterminer et encourager des interventions « stratégiques » (ou « pratiques exemplaires ») susceptibles de réduire ou d'atténuer les facteurs de risque associés aux crimes contre des groupes de femmes et de jeunes filles placées dans des contextes différents.

- Encourager les conditions qui permettent aux femmes et aux jeunes filles, individuellement et collectivement, de se prendre en main afin d'accroître leur sécurité personnelle et de lutter efficacement contre les crimes dirigées contre elles.

Le premier objectif est de portée plus générale et relèverait du CNPC. Les autres peuvent être atteints dans le cadre du programme de financement prévu par la Stratégie.

Groupes prioritaires

Plusieurs choses ont déjà été réalisées au chapitre de la sécurité personnelle des femmes (par exemple dans le domaine des relations violentes), mais il y a des carences majeures dans les efforts déployés en vue de prévenir, d'atténuer ou de réduire les risques courus par les filles et les jeunes femmes au plan de leur sécurité personnelle. Cela est particulièrement vrai pour les personnes qui :

- sont à risque en raison de facteurs comme la victimisation ou l'exposition à la violence durant l'enfance
- sont « marginalisées » dans la société pour des raisons telles que l'âge, la race, la condition d'Autochtone, la situation géographique, la classe, l'invalidité, la culture, la langue, l'orientation sexuelle, la santé et la situation socio-économique ou parce qu'elles vivent dans des situations à risque ou dans des milieux où les risques ou les besoins sont grands[27].
- Les problèmes et les besoins touchant la sécurité personnelle des adolescentes (13 à 18 ans) et des jeunes femmes (19 à 25 ans) ainsi que de leurs enfants devraient être considérés comme prioritaires, car c'est le domaine où il y a le plus de carences en matière de prévention et où le risque est le plus grand. Les adolescentes et les jeunes adultes se trouvent à des périodes critiques de leur vie où les risques peuvent changer ou se multiplier en raison de nouvelles activités, de nouvelles circonstances de vie ou de nouvelles relations. Ces changements peuvent augmenter les risques personnels de victimisation, particulièrement à l'extérieur de la famille : exploitation sexuelle, relations violentes, nouveaux styles de vie qui augmentent les risques, etc. On doit

[27] On peut inclure dans les collectivités où les risques ou les besoins sont grands les milieux où les risques pour la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles sont élevés, les milieux ruraux ou isolés où l'on ne s'est pas penché sur les besoins précis en rapport avec ce problème ou ceux où ces besoins ne font que commencer à se manifester, enfin les milieux où les femmes et les jeunes filles ont peu de moyens à leur disposition pour les aider (sous une forme structurée ou non). Cela peut comprendre entre autres des collectivités qui connaissent un changement rapide ou déconcertant, ou des collectivités qui vivent une crise ou qui sont au bord de la crise. Ce sont les collectivités autochtones qui sont visées en priorité.

aussi se pencher sur les problèmes et les besoins des adultes plus âgées qui vivent dans des milieux où les risques et les besoins sont grands.

7. ÉLÉMENTS DU CADRE STRATÉGIQUE

Les éléments du cadre stratégique sont résumés dans le tableau ci-joint et décrits plus en détail dans les lignes qui suivent. Ils reflètent les carences et les priorités précédemment déterminées et sont fondés sur des stratégies types reconnues[28].

A. Éducation et sensibilisation du public

Il est nécessaire de continuer à éduquer et à sensibiliser le public si l'on veut changer les attitudes et les comportements à l'égard des aspects du crime et de la victimisation pour lesquels il y a des différences selon le sexe. L'éducation et la sensibilisation du public au sujet des problèmes entourant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles doivent s'attaquer aux « causes profondes » – les valeurs, les attitudes et les comportements – qui perpétuent les inégalités entre les hommes et les femmes et qui compromettent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Il faut des mesures préventives qui favorisent les rapports harmonieux tant entre garçons et filles qu'entre hommes et femmes, qui suscitent un égal sentiment d'être des citoyens à part entière et qui engendrent l'égalité et le respect mutuel.

Des initiatives peuvent être mises de l'avant au niveau de la collectivité et au niveau national afin d'éduquer et de sensibiliser le public, en mettant un accent particulier sur les activités communautaires respectueuses des différences culturelles, de la diversité des femmes et des jeunes filles vivant dans des contextes différents.

Niveau	Justification	Remarques
Niveau national	Il faut des efforts nationaux soutenus pour éduquer le public et le sensibiliser aux problèmes de sécurité personnelle vécus par les femmes et les jeunes filles. Des activités de sensibilisation organisées et coordonnées au niveau national pourraient contribuer à une meilleure compréhension de la diversité	Il y a lieu de favoriser les liens avec d'autres initiatives fédérales, provinciales et territoriales en matière d'éducation et de sensibilisation du public au sujet des problèmes de sécurité personnelle et de violence vécus par les femmes et les jeunes filles afin d'assurer la complémentarité et d'éviter les dédoublements.

[28] Conseil économique et social et Assemblée générale des Nations Unies, *Résolution sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes*. Résolution de l'Assemble générale 52/86 , le 12 décembre 1997, appuyée par le Centre international pour la réforme du droit pénal et la politique de justice criminelle. *Stratégies et mesures concrètes types relatives à l'élimination de la violence contre les femmes dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale* (mars 1999).

	des expériences de vie et des besoins des femmes et des jeunes filles en matière de sécurité personnelle.	On pourrait faire appel à la participation d'organismes publics, d'ONG et d'organismes privés.
Niveau de la collectivité	La participation et l'investissement de la collectivité dans les efforts de sensibilisation à la prévention assure la participation des citoyens et une approche sensible.	Des mécanismes tels que le Programme de mobilisation des collectivités sont idéaux pour appuyer les initiatives d'éducation et de sensibilisation du public, en particulier dans les collectivités qui ne disposent pas des infrastructures développées nécessaires. Il sera toutefois important d'avoir des soutiens ou des protocoles en place pour répondre aux signalements qui pourraient survenir, ainsi qu'un mécanisme permettant aux collectivités de partager des idées et d'échanger leurs expériences.

On pourrait aussi examiner dans chaque collectivité le rôle des médias (en général) dans la définition et la modification des attitudes et des valeurs entourant l'égalité et la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. (On pourrait établir des liens avec le Réseau Éducation-Médias ou des organisations comme Évaluation-Médias et de la Commission des étudiants du Canada, ainsi qu'avec des médias du secteur privé).

Placer l'accent sur l'éducation et la sensibilisation des jeunes aux différences entre les sexes

Les programmes d'éducation et de sensibilisation qui s'adressent et qui s'intéressent aux jeunes offrent peut-être les meilleures chances de susciter des changements d'attitudes et de comportements. Les projets devraient inclure :

- une approche interdisciplinaire en lien avec la collectivité élargie susceptible de créer ou de renforcer les partenariats (comme les programmes scolaires en collaboration avec d'autres services communautaires qui répondent aux problèmes de signalements, de suivi, etc.)

- une analyse du problème qui tienne compte des différences entre les sexes et qui reconnaît que les garçons et les jeunes filles apprennent à socialiser de façon différente

- une analyse et une compréhension des effets « imbriqués » de la race, de la classe sociale, de l'habilité, de l'orientation sexuelle, du sexe, etc.

- la participation des jeunes (notamment des jeunes filles) dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

On pourrait par exemple mettre en place des programmes de prévention qui reconnaissent la « sexospécificité » d'une bonne partie de la violence et qui explorent des problèmes intéressant spécifiquement les jeunes comme la violence dans les fréquentations, le harcèlement sexuel, les brutalités entre garçons et filles, etc.

Principal mécanisme de financement : niveau national : CNPC; niveau de la collectivité : Programme de mobilisation des collectivités.

Liens à l'échelle internationale

Il y a aussi lieu d'entamer des efforts visant à recueillir et à diffuser de l'information provenant de l'étranger (par l'intermédiaire d'organismes tels que le Centre international pour la prévention de la criminalité).

Principal mécanisme de financement : niveau national : CNPC.

B. Projets pilotes et évaluations en matière de prévention/intervention

Il y a lieu d'accorder une importance particulière aux projets pilotes innovateurs et créateurs ainsi qu'aux études d'évaluation en matière de prévention et d'intervention qui tiennent compte des différences entre les sexes. Les projets « innovateurs » seraient des projets qui élaborent de nouveaux modèles ou de nouvelles stratégies, ou qui appliquent les modèles existants en les adaptant aux nouvelles situations ou contextes dans lesquels se trouvent les collectivités.

Les projets pilotes et les études d'évaluation entourant les programmes communautaires de prévention du crime portant sur les problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles font particulièrement défaut, et ils pourraient être financés dans le cadre de la Stratégie. Il faudrait alors inviter les femmes et les jeunes filles à participer à l'élaboration de programmes de prévention susceptibles d'accroître leur confiance et leur résistance (comme des programmes adaptés de loisirs et de développement social) ainsi que des programmes visant des questions spécifiques entourant la sécurité personnelle (comme la violence dans les fréquentations).

Cet élément devrait aussi s'attacher à répondre aux besoins des femmes et des jeunes filles qui sont aux prises avec des facteurs de risque multiples (démêlés avec la justice, antécédents de victimisation ou exposition à la violence durant l'enfance, etc.). Il devrait aussi être possible d'aborder la question de l'agression et de la violence d'origine féminine qui a des incidences sur la sécurité personnelle d'autres femmes et jeunes filles.

Principal mécanisme de financement : Fonds d'investissement.

C. Élaboration de modèles

La Stratégie devrait articuler des modèles de prévention du crime qui assurent la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Deux modèles différents sont nécessaires parce que les préoccupations, les problématiques et les conséquences pratiques pour les jeunes filles et les femmes sont différentes.

Le Modèle de sécurité personnelle pour les jeunes filles pourrait s'inspirer des modèles mis de l'avant par le Centre national de prévention du crime (c'est-à-dire suivre la même approche qui respecte les âges et les étapes, mais qui répond aux problèmes spécifiques entourant la sécurité personnelle des filles à toutes les étapes). Il faudrait que le modèle s'appuie sur une analyse qui tienne compte des différences entre les sexes. Il pourrait examiner l'ensemble des *conditions* sociales ayant des répercussions sur la sécurité personnelle; les *facteurs de protection* (à la maison, dans la collectivité) qui pourraient réduire le mal; enfin, les facteurs associés aux risques et à la résistance.

Le Modèle de sécurité personnelle pour les femmes pourrait s'appuyer sur les nombreuses recherches et connaissances déjà acquises sur ce sujet. Il chercherait à examiner les *conditions* sociales ayant des répercussions sur la sécurité personnelle, y compris les *facteurs de mobilisation, d'habilitation et autres*, ou les stratégies susceptibles de provoquer des changements dans les attitudes, les valeurs et les pratiques de la collectivité. Il s'agirait surtout de déterminer les stratégies permettant d'appuyer les démarches déjà entreprises au sein des collectivités. On pourrait ainsi mettre l'accent sur les collectivités rurales ou éloignées, ou celles qui sont moins organisées et qui souhaitent mettre en place des approches de développement social ou des stratégies de réduction des risques, plutôt que de privilégier les grands centres urbains où l'on retrouve généralement des infrastructures et des ressources plus développées.

Principal mécanisme de financement : niveau national : Fonds d'investissement; CNPC.

D. Recherche et développement des connaissances

Il existe déjà de nombreuses recherches et études sur la sécurité personnelle des femmes, mais très peu en ce qui a trait à la sécurité personnelle des *jeunes filles*. Les rapports de l'Alliance ont apporté une contribution précieuse en permettant de consolider et de synthétiser les études existantes tout en signalant les principales lacunes sur le sujet, notamment en ce qui concerne les jeunes filles « marginales ».

Une contribution unique de la Stratégie consisterait à appuyer le développement de connaissances permettant de mettre le doigt sur les problèmes de sécurité personnelle vécus par les jeunes filles à différents âges et à différentes étapes de leur vie, et de proposer des mesures de prévention. Les activités pourraient inclure un appui :

- aux recherches et aux études d'orientation

- aux recherches non conventionnelles (recherches participatives ou orientées vers l'action, études qualitatives ou descriptives qui permettent aux jeunes filles de verbaliser leurs préoccupations dans des groupes de discussions, etc.)
- aux recherches sur les modèles et les programmes de prévention existants au profit des « enfants et des adolescents » qui tiennent compte des différences entre les sexes
- recherches longitudinales, sensibles aux différences entre les sexes.

Il y a lieu de noter qu'il existe d'importantes lacunes dans nos connaissances théoriques (y compris la modélisation) concernant les jeunes filles, la sécurité personnelle et le crime. La Stratégie devrait établir des ponts entre les chercheurs universitaires qui travaillent sur des études théoriques touchant les jeunes filles, la victimisation et les problèmes de sécurité personnelle et de criminalité.

Le financement accordé dans le cadre de la Stratégie aurait pour but de combler ces lacunes théoriques qui nuisent à l'élaboration des politiques et des programmes. Il serait essentiel que la recherche adopte un point de vue ou une approche communautaire.

Remarque : Il serait nécessaire d'ajouter un volet « diffusion/promotion » sous les auspices du CNPC afin de faire connaître les résultats des recherches ou des études.

La recherche et le développement des connaissances sur les causes profondes et les facteurs de risque qui contribuent aux crimes contre les femmes et les jeunes filles peuvent en partie être financés par le Programme de mobilisation des collectivités et le Fonds d'investissement. Une partie des fonds consacrés au CNPC devrait être consacrée à la recherche fondamentale sur les « causes profondes et les facteurs de risque » reliés à la sécurité personnelle ainsi qu'à l'élaboration de modèles (discuté ailleurs dans le texte).

Principal mécanisme de financement :Niveau national : CNPC;
Programme de mobilisation des collectivités et Fonds d'investissement s'il y a lieu.

E. Outils et ressources

Fournir des connaissances, des outils et des ressources aux collectivités afin qu'elles se prennent en main constitue aussi de la prévention. La Stratégie devrait mettre l'accent sur

- des outils et des ressources de prévention en matière de sécurité personnelle adaptés aux femmes et aux jeunes filles, et
- des outils et des ressources de prévention en matière de sécurité personnelle qui s'appuient sur une analyse tenant compte des différences entre les sexes.

Plusieurs types de renseignements, d'outils et de ressources pourraient être considérés. Mentionnons entre autres :

- des renseignements propres à la collectivité ou au contexte qui aideraient les gens à comprendre les facteurs de risque et les situations qui compromettent la sécurité personnelle

- des outils pratiques qui pourraient aider les femmes, les jeunes filles et les collectivités dans lesquelles elles vivent à découvrir les situations de risque et à les éliminer,

- des outils et des ressources susceptibles de sensibiliser les hommes et les garçons à ces questions et à amorcer les changements qui s'imposent.

La prévention du crime concerne finalement les valeurs, les attitudes et les comportements des gens. Il est important d'appuyer des approches interactives axées sur la participation afin d'amener les gens à partager leurs idées, à discuter et à mettre de l'avant les solutions appropriées pour leur collectivité.

La Stratégie ne doit pas réinventer la roue, mais s'appuyer sur les enseignements que l'on peut tirer de l'élaboration et de l'usage d'outils et de ressources similaires obtenus dans le cadre d'autres initiatives ou programmes fédéraux traitant de victimisation ou de comportements à risques ou délinquants. Par exemple, le Comité canadien sur la violence faite aux femmes (1993) a produit une « trousse d'action communautaire » destinée à mobiliser les citoyens et à les sensibiliser aux problèmes de violence contre les femmes, à aider les femmes victimes de violence à se prendre en main et à rendre les collectivités plus sûres. La trousse fait surtout appel à des techniques « éprouvées » adaptées de différentes sources[29].

Principal mécanisme de financement : Fonds de partenariat en prévention du crime.

F. Le rôle des entreprises

Le Programme d'action des entreprises pour la prévention du crime commence à prendre forme. Un de ses principaux rôles consiste à sensibiliser le public à la prévention du crime, et à travailler avec les collectivités à améliorer la qualité de vie des Canadiens. Plusieurs crimes comme le vol d'automobiles, la fraude et le vol à l'étalage ont des répercussions directes sur la vitalité du monde des affaires dans n'importe quelle collectivité. La sécurité personnelle des jeunes filles et des femmes – à titre de consommatrices, de femmes d'affaires ou d'employées – est aussi une préoccupation importante, notamment les problèmes de sécurité personnelle vécus par les femmes employées dans les industries de service (comme les banques, la restauration rapide, les centres commerciaux, les centres de divertissement ou les autres entreprises qui exigent de nombreux contacts avec le public susceptibles d'accroître la vulnérabilité). Des occasions peuvent se présenter dans les collectivités à risques ou à besoins élevés pour que les gens d'affaires participent à l'élaboration de stratégies de prévention du crime afin de contrer ce genre de problèmes.

[29] Il serait intéressant d'effectuer un suivi sur l'utilisation de cette trousse au sein des collectivités; la Stratégie pourrait en tirer de précieux enseignements.

8. APERÇU DU FINANCEMENT

Un aperçu des priorités, des activités et des considérations connexes est donné à l'annexe B.

ANNEXE A

La sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles : Facteurs de risque et répercussions

Facteurs de risque qui nuisent à la sécurité personnelle des jeunes filles[1]

Facteurs qui augmentent les risques	Conséquences possibles sur la sécurité personnelle et le comportement délictueux des femmes et des jeunes filles
Situation familiale : La présence de violence au foyer et l'exposition à un style ou à des comportements parentaux négatifs ou inefficaces (notamment une utilisation inappropriée de discipline, des agressions, de la négligence, un style parental froid, insensible, inconstant ou méprisant, un style de vie désorganisé ou comportant des activités criminelles).	Les jeunes filles qui sont témoins de violence, particulièrement envers leur mère, risquent davantage de devenir des victimes dans leurs propres relations intimes. Des parents insensibles et inconstants peuvent détruire l'estime de soi et le bien-être de la personne. Un modèle de comportement inapproprié (p. ex. style et comportements parentaux, style de vie comme la toxicomanie) véhicule de faux messages quant au comportement et aux relations interpersonnelles qui sont acceptables. La victimisation, notamment l'agression sexuelle, l'agression physique et d'autres formes d'agressions, peuvent entraîner des dommages corporels, intellectuels et psychologiques et nuire au bon développement de l'enfant. La victimisation peut mener à l'utilisation de mécanismes d'adaptation inappropriés (p. ex., toxicomanie). La victimisation peut engendrer la fugue et des comportements antisociaux, risqués et délictueux, ce qui entraîne une vulnérabilité accrue aux comportements délinquants (p. ex., prostitution, vol et toxicomanie). Ces conséquences peuvent nuire encore davantage à la sécurité personnelle.
Facteurs liés à la personne : Hyperactivité, troubles de comportement Handicaps Maturation précoce Relations : • Pairs antisociaux et ayant des tendances au crime • Pressions au conformisme	Les facteurs physiques et sociaux peuvent augmenter la vulnérabilité en contribuant à des troubles d'apprentissage et de comportement. Des handicaps et une maturation précoce peuvent également contribuer à accroître le risque d'agression sexuelle chez les jeunes filles. L'association avec des pairs antisociaux et ayant des tendances au crime peut engendrer des comportements délinquants ou risqués. Des pressions pour que la jeune fille se conforme peuvent entraîner le déni, la minimisation ou la tolérance de comportements abusifs dans les relations amoureuses.

[1] Fondé, en partie, sur un document de travail (1999, non publié) préparé par Linda MacLeod pour le Centre national de prévention du crime.

Facteurs qui augmentent les risques	Conséquences possibles sur la sécurité personnelle
Facteurs sociétaux :	
Conditions sociales et économiques, en particulier les conditions qui touchent d'autres dimensions de la sécurité personnelle : pauvreté, la mauvaise santé et l'absence de bien-être, chômage, l'hébergement inadéquat, vie dans une collectivité où les risques et les besoins sont élevés	L'absence de certaines conditions et de services de soutien sociaux et économiques peuvent maintenir le risque et contribuer à l'isolement et à la marginalisation.
Valeurs sociétales concernant les femmes et les jeunes filles Les valeurs sociétales liées à la race, à la classe sociale, aux handicaps, aux Autochtones, à la citoyenneté, etc.	Les valeurs sociétales qui alimentent les pratiques discriminatoires affectent la sécurité personnelle et le sentiment d'égalité en société.
Rôle des médias	Le rôle des médias dans la perpétuation des stéréotypes liés aux sexes, la tolérance face à la violence, etc. constituent les « causes fondamentales » de la violence.

Facteurs de risque qui nuisent à la sécurité personnelle des femmes[2]

Facteurs qui augmentent les risques	Conséquences possibles sur la sécurité personnelle
Au sein de la relation : Facteurs de risque liés à la victimisation impliquant de la violence au sein de la relation[3], notamment : Caractéristiques du partenaire : • Entre 18 et 24 ans • Sans emploi (long terme) • Peu d'instruction • Consommation excessive d'alcool • Témoin d'agression envers sa mère pendant son enfance Etat de la relation : • Conjoints de fait, particulièrement si le couple est jeune • Séparation récente • Grossesse (si la femme est déjà une victime) Facteurs situationnels au sein de la relation : • Présence d'armes à feu dans la résidence • Emplacement géographique	Ne pas rompre la relation peut engendrer de la victimisation répétée et des conséquences à long terme pour tous les enfants concernés, ce qui contribue au cycle intergénérationnel de l'agression. Rompre la relation peut augmenter le risque de victimisation, y compris la mort (p. ex., pendant la séparation) et présenter de nouveaux risques pour la sécurité personnelle (p. ex., sécurité financière, hébergement, etc.).
Facteurs liés à la personne au sein de la relation : Âge (18-24) Origine autochtone Handicap Victimisation dans son enfance ou témoin de violence à l'encontre de sa mère	Les facteurs liés à la personne (âge, statut culturel, handicap, antécédents de victimisation) sont des facteurs statiques, mais ne prédéterminent pas la victimisation. La majorité des délinquantes ont elles-mêmes été agressées dans leur enfance et dans leurs relations adultes ou intimes.

[2] Fondé, en partie, sur un document de travail (1999, non publié) préparé par Linda MacLeod pour le Centre national de prévention du crime.

[3] La liste des facteurs est surtout fondée sur de la recherche faite au sujet de la violence contre les femmes dans les relations hétérosexuelles

Facteurs qui augmentent les risques	Conséquences possibles sur la sécurité personnelle et le comportement délictueux des femmes et des jeunes filles
Facteurs sociétaux : Conditions et soutiens sociaux et économiques, notamment les conditions qui affectent d'autres aspects de la sécurité personnelle telles la pauvreté, la mauvaise santé et l'absence de bien-être, le chômage, l'hébergement inadéquat et la vie dans une collectivité où les besoins et les risques sont élevés. Valeurs sociétales concernant les femmes et les jeunes filles Les valeurs sociétales liées à la race, à la classe sociale, aux handicaps, aux Autochtones, à la citoyenneté, etc. Rôle des médias	L'absence de conditions et de services de soutien sociaux et économiques adéquats (p. ex., logement, possibilités de loisirs, écoles) peut nuire au sain développement social et contribuer à l'isolement, à l'aliénation mentale et à la participation à des sous-cultures ou à des gangs antisociaux, etc. Les valeurs sociétales qui alimentent les pratiques discriminatoires affectent la sécurité personnelle et le sentiment d'égalité en société. Le rôle des médias dans la perpétuation des stéréotypes liés aux sexes, la tolérance face à la violence, etc. constituent les « causes fondamentales » de la violence.

ANNEXE B
La sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles : Priorités de financement

Aperçu général

Les priorités de financement en ce qui a trait à la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles seraient axées sur les éléments suivants :

- Les activités qui *visent les facteurs de risque associés à la victimisation des femmes et des jeunes filles ainsi que leur sécurité personnelle.* De nombreuses collectivités canadiennes ont déjà mis en œuvre des approches efficaces et innovatrices. Par exemple, l'application de protocoles interdisciplinaires, axés sur la collectivité destinés à contrer la violence faite aux femmes et l'application de mesures de vérification communautaires touchant la sécurité personnelle sont déjà des réalités dans bien des villes. La Stratégie peut favoriser davantage l'innovation en appuyant l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'autres modèles et initiatives « sexospécifiques » *dans de nouvelles situations ou dans des collectivités à risques et à besoins élevés.*[1]

- L'élaboration de connaissances, de compétences, de ressources et d'activités en prévention du crime dans les collectivités où les risques et les besoins sont élevés et où on se préoccupe de la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles.

- L'élaboration de connaissances, de compétences, de ressources et d'activités en prévention du crime pour s'attaquer aux problèmes vécus par les populations de femmes et de jeunes à risques élevés dans diverses collectivités, comme celles qui sont à risque ou qui vivent des situations de risque dans la famille ou ailleurs (dans la rue), ou qui ont des démêlés avec la justice.

- L'élaboration et l'évaluation continues de stratégies types de prévention du crime et l'identification de « pratiques optimales » pour s'attaquer aux problèmes de sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles. Il y a lieu d'appuyer les approches interdisciplinaires et reliées à la collectivité dans son ensemble, de créer des partenariats, de tenir compte de la « sexospécificité » des questions entourant la sécurité personnelle et de prendre en compte les facteurs reliés que sont l'âge, la race, le statut d'autochtone, la situation géographique, la classe sociale, l'invalidité, la culture, la langue, l'orientation sexuelle, l'état de santé et la situation socio-économique.

- La mise en œuvre de stratégies communautaires de prévention qui inciteront de manière constructive les hommes et les garçons à amorcer des changements dans leurs attitudes et leurs comportements. Par exemple, promouvoir des activités qui proposent de manière constructive des

[1] Les collectivités à risques et à besoins élevés peuvent comprendre les collectivités où la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles est menacée, les collectivités rurales ou isolées dans lesquelles des besoins relatifs à ces problèmes n'ont pas été comblés ou viennent d'apparaître, et les collectivités dans lesquelles il n'y a pas d'appui (officiel ou non) disponible. On peut aussi y ajouter les collectivités qui subissent des changements importants ou rapides, ou celles qui sont en crise ou au bord de celle-ci, et également les collectivités autochtones, pour lesquelles il y a une attention particulière.

modèles de comportement positif et égalitaire et qui mettent de l'avant l'égalité, la coopération, le respect mutuel et le partage des responsabilités entre les hommes et les femmes; éduquer et sensibiliser les gens sur la nature sexuée de la violence et sur la « sexospécificité » des questions entourant la sécurité personnelle; favoriser la participation de la collectivité; assurer des liens avec d'autres stratégies en matière de justice pénale qui visent à responsabiliser les contrevenants à l'égard de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles; inciter tous les acteurs communautaires à faire de la prévention.

Lien entre les questions entourant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles et les priorités de la Stratégie nationale	***Le Programme de mobilisation des collectivités***	***Le Fonds d'investissement***	***Le Programme de partenariat***	***Le Programme d'intervention des entreprises***
Priorité* : ***Jeunes femmes adultes et femmes avec enfants vivant dans des situations à risque*** ***Adolescentes (13 à18 ans) vivant dans des situations à risque ou qui ont des facteurs de risque individuels ou multiples*** ***Femmes âgées vivant dans des situations de risques et de besoins élevés*** ***Jeunes filles de 6 à 12 ans vivant dans des situations à risque*** ***Fillettes de 0 à 6 ans vivant dans des situations à risque***	*Le volet du Programme de mobilisation des collectivités touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles devrait accorder une priorité élevée aux activités qui contribuent à augmenter la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles, en plaçant l'accent sur les collectivités où les risques et les besoins sont élevés, notamment :* *Les collectivités autochtones* *Les collectivités rurales* *Les collectivités isolées* *Les collectivités de minorités visibles (urbaines et rurales)* *<u>Et</u>* *Les collectivités en crise ou en voie de le devenir, où les taux de criminalité sont élevés et où d'autres facteurs socio-économiques contribuent à la criminalité.*	*Le volet du Fonds d'investissement touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles devrait s'appuyer sur les résultats de projets pilotes et l'élaboration de modèles dans le domaine de la violence familiale et la violence contre les femmes (p. ex. des comités de coordination communautaires ou des protocoles pour s'attaquer à la violence familiale, la violence à l'école et l'université, création de comités de sécurité personnelle, etc.)* *<u>Et</u>* *Élaboration de nouveaux modèles innovateurs pour répondre aux préoccupations des collectivités à risques et à besoins élevés.*	*Le volet du Programme de partenariat touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles devrait s'appuyer sur les partenariats formels et informels qui existent déjà dans de nombreuses collectivités. Il devrait encourager de nouveaux partenariats dans les collectivités à risques et à besoins élevés. Il devrait encourager l'élaboration de ressources, d'outils et de connaissances permettant d'améliorer la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles dans les collectivités canadiennes.*	*Le volet du Programme d'intervention des entreprises touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles devrait incorporer les questions touchant la sécurité personnelle des femmes et des jeunes filles dans les activités de planification et de création de partenariats qui amélioreront la qualité de vie des collectivités canadiennes.*

* ***Les « populations visées en priorité » reconnaissent que les femmes et les jeunes filles peuvent être situées dans des contextes différents et provenir de populations diverses, mais aussi qu'il y a des liens entre ces priorités et celles qui ont été identifiées au sein des Cadres stratégiques du Centre national de prévention du crime reliés aux enfants, aux jeunes et aux populations autochtones.***

Populations visées	Programme de mobilisation des collectivités	Fonds d'investissement	Programme de partenariat	Programme d'intervention des entreprises
	Objectif de sécurité personnelle ***Encourager les conditions qui permettent aux individus et aux collectivités de se prendre en main afin d'accroître la sécurité personnelle et de lutter plus efficacement contre la criminalité dirigée contre les femmes.***	*Objectif de sécurité personnelle* ***Identifier et encourager les interventions stratégiques (ou les « meilleures pratiques ») susceptibles de réduire ou de minimiser les facteurs de risque associés aux crimes contre les femmes et les jeunes filles.***	***Objectif de sécurité personnelle*** ***Fournir de l'information aux collectivités sur les meilleures façons de s'attaquer aux problèmes vécus par les femmes et les jeunes filles concernant leur sécurité personnelle.***	***Objectif de sécurité personnelle*** ***Sensibiliser le public sur les manières de réduire ou de minimiser les risques d'atteintes à la sécurité personnelle, et créer des partenariats avec les intervenants communautaires afin d'améliorer la qualité de vie des collectivités canadiennes.***
Les femmes adultes *Priorité :* Les jeunes femmes adultes qui sont marginalisées ou à risques élevés, ou qui vivent dans des collectivités à risques et à besoins élevés. Les femmes et leurs enfants vivant dans des situations personnelles ou communautaires à risques élevés. *Pour examen futur*: Les femmes âgées vivant dans des collectivités ou des quartiers à risques et à besoins élevés.	*Activités* Activités communautaires formelles et informelles. *Cibles* Estimations des besoins, ateliers, projets pilotes. Les activités devraient faire participer les membres de la collectivité à la mise en place de mesures préventives qui réduiront les facteurs et les situations connus de risque à la sécurité personnelle privée et publique. *Considérations* Développer les connaissances, les compétences et les interventions au sein de la collectivité.	*Activités* Projets pilotes, recherche et évaluation, synthèse des connaissances et approches communautaires aux questions de sécurité personnelle des femmes. *Cibles* Projets pilotes et recherche en vue d'identifier les « pratiques optimales », démonstration de nouveaux modèles, évaluation de modèles existants. *Considérations* Les approches innovatrices peuvent inclure de nouvelles approches; l'application d'approches existantes (p. ex., les protocoles communautaires) aux collectivités à risques et à besoins élevés. Processus d'identification et de diffusion des « meilleures pratiques ». Élaborer des approches interdisciplinaires liées à la collectivité en général (p. ex., des programmes visant les questions connexes à la sécurité personnelle comme la sécurité du revenu, la formation, la connaissance du français ou de l'anglais, l'appui au règlements, etc.). L'accent devrait être placé sur le recours aux réseaux formels et informels.	*Activités* Développement des connaissances, des outils et des ressources pour s'attaquer aux problèmes cernés par la collectivité. *Cibles* Les cibles sont à déterminer par la collectivité mais peuvent être élargies. P. ex. des outils pour sensibiliser la collectivité aux questions qui la concernent, ou aux attitudes, aux valeurs ou à la violence dans les médias. Différents moyens sont à examiner : publications, performances, vidéos, ordinateurs interactifs. *Considérations* Il n'y a pas lieu de réinventer la roue, mais plutôt d'examiner le recours aux nouveaux médias pour établir des ponts et des échanges entre les collectivités. Les moyens utilisés doivent être accessibles et appropriés sur le plan culturel et linguistique. L'accent doit être mis sur l'interaction et la participation ; les outils et les ressources doivent servir à réunir les gens, ne pas être seulement un document « papier ».	Activités L'appui et la participation du secteur privé aux programmes de sensibilisation et d'éducation du public, la mise en œuvre et l'évaluation de solutions qui amélioreront la sécurité des femmes et des jeunes filles au sein de la société. *Cibles* Mettre l'accent sur la sécurité communautaire au sein des entreprises, notamment par des mesures de prévention dans certains secteurs de services comme les banques, la restauration rapide, encourager le financement ou les contributions en nature destinées à mobiliser les collectivités, à sensibiliser le public, etc.

Populations visées	Programme de mobilisation des collectivités	Fonds d'investissement	Programme de partenariat	Programme d'intervention des entreprises
Les adolescentes (13 à 18 ans) *Priorité :* Les adolescentes qui vivent dans des collectivités à risques et à besoins élevés ou qui connaissent des situations familiales qui augmentent les risques pour leur sécurité personnelle, ainsi que les adolescentes qui connaissent des facteurs de risques multiples (victimisation, exposition à la violence, comportements risqués - fugues, alcool, drogue- ou des démêlés avec la justice.) *Mères adolescentes et leurs enfants.*	*Activités* Activités communautaires et scolaires formelles et informelles. *Cibles* Groupes de discussion, recherche-action participative, évaluation des besoins, conférences, ateliers, analyse des rôles masculins et féminins, projets pilotes, etc. Les activités devraient faire appel au leadership et à la participation des adolescentes et porter sur des questions du domaine privé (famille, fréquentations) et public (centres commerciaux, centres d'amusement ou de loisirs, parcs, écoles, rues, etc.). *Considérations* Faire appel au leadership et à la participation des adolescentes à la prévention du crime. Appuyer l'égalité entre les hommes et les femmes, la participation à la vie communautaire, la responsabilisation et la prise en main. Des activités qui sensibilisent de manière constructive les jeunes hommes à l'égalité entre les sexes et les responsabilisent en matière de sécurité personnelle peuvent venir s'ajouter.	*Activités* Projets pilotes, recherche et évaluation, synthèse des connaissances sur les modèles de prévention communautaires et scolaires. *Cibles* Projets pilotes et recherche en vue d'identifier les « meilleures pratiques » ; essais de nouveaux modèles, évaluation de modèles existants. *Considérations* Les activités doivent être multi-disciplinaires, fondées sur la collectivité (avec un accent sur l'école, les services sociaux, la culture et les liens avec la famille) afin de favoriser les partenariats. Tenir compte de la socialisation différente des garçons et des filles, reconnaître la « sexospécificité » des questions de sécurité personnelle, appuyer les relations d'égal à égal entre les hommes et les femmes, aider les personnes qui ont été victimes de violence familiale. On doit favoriser les projets multi-disciplinaires en lien avec la collectivité qui favorisent la création de réseaux et le leadership par les pairs.	*Activités* Développement des connaissances, des outils et des ressources pour s'attaquer aux problèmes cernés par la collectivité. *Cibles* Les cibles sont à déterminer avec la participation active des adolescentes en tenant compte des besoins de la collectivité. Elles peuvent être élargies, et comprendre des outils pour sensibiliser la collectivité aux questions qui la concernent, ou aux attitudes, aux valeurs ou à la violence dans les médias. Différents moyens sont à examiner : publications, performances, vidéos, ordinateurs interactifs. *Considérations* Il n'y a pas lieu de réinventer la roue, mais plutôt d'examiner le recours aux nouveaux médias pour établir des ponts et des échanges entre les collectivités. Les moyens utilisés doivent être accessibles et appropriés sur le plan culturel et linguistique. L'accent doit être mis sur l'interaction et la participation ; les outils et les ressources doivent servir à réunir les gens, ne pas être seulement un document « papier ».	*Activités* L'appui et la participation du secteur privé aux programmes de sensibilisation et d'éducation du public, la mise en œuvre et l'évaluation de solutions qui amélioreront la sécurité des femmes et des jeunes filles au sein de la société. *Cibles* Mettre l'accent sur la sécurité communautaire au sein du monde des affaires, notamment par des mesures de prévention dans certains secteurs de services comme les banques, la restauration rapide, encourager le financement ou les contributions en nature destinées à mobiliser les collectivités, à sensibiliser le public, etc.

Populations visées	**Programme de mobilisation des collectivités**	**Fonds d'investissement**	**Programme de partenariat**	**Programme d'intervention des entreprises**
Les jeunes filles (6 à 12 ans) *Priorité :* Les fillettes qui vivent dans des collectivités à risques et à besoins élevés ou qui connaissent des situations familiales qui augmentent les risques pour leur propre sécurité.	*Activités* Activités communautaires et scolaires formelles et informelles. *Cibles* Estimations des besoins, activités de planification, ateliers, projets pilotes, activités suscitant la participation des membres de la collectivité, notamment les personnes de confiance ou en autorité comme les parents, professeurs, animateurs de loisirs afin d'élaborer des mesures de prévention et de prise en main ainsi que des mesures de protection pour réduire les risques. *Considérations* Prioriser les activités de prévention et de soutien qui tiennent compte de la « sexospécificité » de la violence, appuient le développement cognitif et social et favorisent les relations d'égal à égal entre les filles et les garçons. Favoriser la participation active, comte tenu de l'âge, des filles aux activités.	*Activités* Projets pilotes, recherche et évaluation, synthèse des connaissances sur les modèles de prévention communautaires et scolaires et identification des « meilleures pratiques ». *Cibles* Élaboration, mise en œuvre et évaluation de modèles éprouvés et nouveaux qui tiennent compte des différences entre les sexes. Par exemple : modèles de prévention de la violence adaptés aux fillettes (harcèlement sexuel, brutalités), règlement des conflits à l'école ou dans les loisirs ou les sports. *Considérations* Placer l'accent sur la collaboration entre pairs, la promotion de l'égalité et des interactions égalitaires, les comportements prosociaux des garçons et des filles ainsi que les mesures de protection pour réduire les risques. Élaboration de « meilleures pratiques », notamment en ce qui a trait à la nature *sexuée* de la violence. Tenir compte de la socialisation différenciée des garçons et des filles, reconnaître la dimension « sexospécifique » des questions de sécurité personnelle, favoriser les relations d'égal à égal et venir en aide aux victimes de violence familiale.	*Activités* Développement des connaissances, des outils et des ressources pouvant être utilisées dans différents contextes d'apprentissage (écoles, clubs, programmes de loisirs, etc.). *Cibles* Les cibles sont à déterminer avec la collectivité. Elles peuvent être élargies, et comprendre des outils pour sensibiliser la collectivité aux questions qui la concernent, ou aux attitudes, aux valeurs ou à la violence dans les médias. Différents moyens sont à examiner : publications, performances, vidéos, ordinateurs interactifs. *Considérations* Il n'y a pas lieu de réinventer la roue, mais plutôt d'examiner le recours aux nouveaux médias pour établir des ponts et des échanges entre les collectivités. Les moyens utilisés doivent être accessibles et appropriés sur le plan culturel et linguistique. L'accent doit être mis sur l'interaction et la participation ; les outils et les ressources doivent servir à réunir les gens, ne pas être seulement un document « papier ». L'information devrait favoriser l'esprit critique et les échanges sur la question des rôles des garçons et des filles et favoriser un comportement prosocial.	*Activités* L'appui et la participation du secteur privé aux programmes de sensibilisation et d'éducation du public, la mise en œuvre et l'évaluation de solutions qui amélioreront la sécurité des femmes et des jeunes filles au sein de la société. *Cibles* Mettre l'accent sur la sécurité communautaire au sein du monde des affaires, notamment par des mesures de prévention dans certains secteurs de services comme les banques, la restauration rapide, encourager le financement ou les contributions en nature destinées à mobiliser les collectivités, à sensibiliser le public, etc.

Populations visées	**Programme de mobilisation des collectivités**	**Fonds d'investissement**	**Programme de partenariat**	**Programme d'intervention des gens d'affaires**
Les fillettes (de 0 à 6 ans) *Priorité :* Les enfants qui vivent dans des collectivités à risques et à besoins élevés ou qui connaissent des situations familiales qui augmentent les risques pour leur propre sécurité.	*Activités* Activités communautaires formelles et informelles (surtout dans le domaine de la santé et des services sociaux, de la culture et de la famille). *Cibles* Ateliers, projets pilotes, activités suscitant la participation des membres de la collectivité, notamment les personnes de confiance ou en autorité comme les parents, professeurs, animateurs de loisirs afin d'élaborer des mesures de prévention et de soutien, surtout celles qui favorisent le développement social, cognitif et physique et qui protègent la sécurité personnelle. *Considérations* Contribuer à mettre en place des stratégies adaptées à la collectivité d'aide aux parents, de protection et d'appui. Identifier les stratégies communautaires qui favoriseront un sain développement de l'enfant.	*Activités* Projets pilotes, recherche et évaluation, synthèse des connaissances sur les modèles de prévention communautaires et scolaires (en lien avec les programmes de santé et autres destinés à la petite enfance et à la famille). *Cibles* Projets pilotes adaptés à la collectivité et à l'origine culturelle s'adressant aux familles à risque. Mesures actives d'aide et de développement des compétences parentales favorisant le développement dans tous les domaines (intellectuel, physique, comportemental) et qui s'attaquent aux stéréotypes et à la socialisation traditionnelle. *Conditions* Placer l'accent sur les stratégies et les services multidisciplinaires et multidimensionnels (soins prénataux, aide aux parents ou à la mère, soins à domicile) et sur développement des compétences générales (éducation, formation professionnelle). Exige un processus permettant de cibler et de diffuser les « pratiques optimales ».	*Activités* Développement des connaissances, des outils et des ressources destinés aux parents ayant de jeunes enfants à risques élevés ou vivant dans des collectivités à risques et à besoins élevés. *Cibles* Placer l'accent sur des besoins très pratiques comme les soins prénataux, les compétences parentales, la sensibilisation aux moyens de réduire ou de minimiser les facteurs de risque. Un vaste éventail de moyens traditionnels (publications, performances) et nouveaux (vidéos, ordinateurs interactifs) sont à considérer. *Considérations* Il n'y a pas lieu de réinventer la roue, mais plutôt d'examiner le recours aux programmes et aux services déjà en place (centre de ressources pour les parents, programmes pour jeunes mamans, etc.). Les moyens utilisés doivent être accessibles et appropriés sur le plan culturel et linguistique.	*Activités* L'appui et la participation du secteur privé pour les programmes de sensibilisation et d'éducation du public, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de solutions qui favoriseront le développement positif et prosocial de l'enfant. *Cibles* Encourager le monde des affaires à financer ou à faire des contributions en nature destinées à lancer des projets, à mobiliser les collectivités, à sensibiliser le public, etc. afin de favoriser des approches parentales positives pour le développement de l'enfant, encourager les politiques, les stratégies et les programmes d'aide à la famille et améliorer les conditions de travail des parents sur le marché du travail.